

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2838

26 novembre 2008

SOMMAIRE

Accolade S.à r.l.	136180	Kahlo Investment S.A.	136191
A H Luxco 1 S.à r.l.	136189	Katlego Holding S.à r.l.	136184
Ateliers Mécaniques Dostert, s.à r.l.	136178	Laurada S.A.	136188
Avaya International Enterprises Limited	136186	Madidi S.A.	136182
Banque BCP, S.A.	136210	Matthews Serenity and Management S.A.	136188
Barsony S.C.I.	136181	MCG Investments S.à r.l.	136190
B.I. Marie-Claire WALERS S.à r.l.	136186	Medermas S.à r.l.	136187
Boz S.A.	136178	Niovi S.A.	136190
Cete S.A.	136179	PALANI Design S.A.	136185
C.F.A.R.P.L. S.A.	136179	Post Scriptum Holding S.A.	136185
Chaseopen S.A.	136185	Promo Soparfi S.A.	136182
China Investments Luxembourg S.A. ...	136181	Radha Holding S.à r.l.	136182
Coiffure Cathy S.à r.l.	136191	Rebo S.A.	136186
Compagnie de la Mode S.A.	136188	Sabri Holding S.A.	136190
Decolan S.A.	136224	SCI Près	136192
Drett Welt Buttik Diddeléng Sàrl	136188	Shark Holding S.A.	136199
Drett Welt Buttik Diddeléng Sàrl	136191	Société de Gestion Immobilière de l'Est S.A.	136189
DVL.TV S.A.	136194	Société de Gestion Immobilière de l'Est S.A.	136189
East Commercial Invest S.A.	136184	Société Luxembourgeoise de Développe- ment S.A.	136190
Echelles André, s.à r.l.	136189	Société Luxembourgeoise de Développe- ment S.A.	136187
Electricité Kyll SA.	136181	Socclair Commerciale S.A.	136181
Europe Machines Outils S.à r.l.	136180	Son Holding S.A.	136191
Expertise Informatique Luxembourg S.à r.l.	136187	Spectra Participations S.A.	136185
Fidji Luxco (BC) Commandite	136186	Swiss Re Treasury (Luxembourg) S.A. ...	136187
Fidji Luxembourg (BC2)	136224	The Company of Design and Project S.à r.l.	136178
First Nexus 21 S.A.	136183	The Company of Design and Project S.à r.l.	136178
Fleming Flagship Portfolio Fund	136184	Voxel International S.à r.l.	136182
Flesch Immobilière S.à r.l.	136183	Vrinat Automocion SSCI S.à r.l.	136180
Fratrria Holding S.A.	136183	WB International Holdings VII S.à r.l. ...	136224
Global Project Development S.A.	136179		
Hamada SA	136211		
Howald Financière S.A.	136184		
Imploziv S.A.	136179		
Interlude S.A.	136183		
JPK International S.A.	136180		

The Company of Design and Project S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 105.290.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2008.

Signature
LE GERANT

Référence de publication: 2008144947/535/14.

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2008, réf. LSO-CW05007. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080170285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2008.

The Company of Design and Project S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 105.290.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2008.

Signature
LE GERANT

Référence de publication: 2008144946/535/14.

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2008, réf. LSO-CW05009. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080170287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2008.

Boz S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.
R.C.S. Luxembourg B 101.587.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008144236/1268/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2008, réf. LSO-CW04116. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080169537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2008.

Ateliers Mécaniques Dostert, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7397 Hunsdorf, 7, rue F. Dostert.
R.C.S. Luxembourg B 64.066.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ATELIERS MECANIQUES DOSTERT SARL
FIDUCIAIRE DES PME SA
Signatures

Référence de publication: 2008144652/514/14.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2008, réf. LSO-CW04558. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080170561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2008.

C.F.A.R.P.L. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.
R.C.S. Luxembourg B 102.716.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2008.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008144665/1091/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2008, réf. LSO-CW04017. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080170135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2008.

Imploziv S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 133.188.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2008.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008144666/1091/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2008, réf. LSO-CW04021. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080170131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2008.

Global Project Development S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 71.885.

Le bilan au 30.11.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 novembre 2008.

Fiduciaire B+C s.à.r.l., Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008144667/7759/14.

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2008, réf. LSO-CV05238. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080170088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2008.

Cete S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 82.590.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008144241/6312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2008, réf. LSO-CW04895. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080169464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2008.

Vrinat Automocion SSCI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3898 Foetz, 168, rue du Brill.

R.C.S. Luxembourg B 110.261.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour VRINAT AUTOMOCION SSCI SARL

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2008144660/514/14.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2008, réf. LSO-CW04885. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080170556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2008.

Accolade S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3367 Leudelange, 2A, rue des Roses.

R.C.S. Luxembourg B 108.341.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ACCOLADE SARL

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2008144659/514/14.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2008, réf. LSO-CW04524. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080170558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2008.

Europe Machines Outils S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8055 Bertrange, 132, rue de Dippach.

R.C.S. Luxembourg B 94.939.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EUROPE MACHINES OUTILS SARL

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2008144662/514/14.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2008, réf. LSO-CW04883. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080170553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2008.

JPK International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8210 Mamer, 96, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 132.101.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008144358/1611/12.

Enregistré à Diekirch, le 9 octobre 2008, réf. DSO-CV00063. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080169719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2008.

China Investments Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 130.224.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008144664/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2008, réf. LSO-CW04983. - Reçu 18,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080170163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2008.

Barsony S.C.I., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 15, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg E 1.003.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2008.

Fiduciaire B+C S.A.R.L.

3, rue des Foyers, L-1537 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008144755/7759/13.

(080170528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2008.

Electricité Kyll SA., Société Anonyme.

Siège social: L-9233 Diekirch, 20, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 101.203.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

CENTRE KENNEDY, 53, avenue J.F. Kennedy, L-9053 ETTTELBRUCK

Signature

Référence de publication: 2008144754/832/14.

Enregistré à Diekirch, le 12 novembre 2008, réf. DSO-CW00148. - Reçu 18,0 euros.

Le Releveur (signé): J. Tholl.

(080170473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2008.

Socclair Commerciale S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1852 Luxembourg, 7, rue Kalchesbrück.
R.C.S. Luxembourg B 17.637.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07/11/2008.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008144239/717/15.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2008, réf. LSO-CW04493. - Reçu 28,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080169474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2008.

Voxel International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 134.140.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2008.

Gérard LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2008144757/220/12.

(080170342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2008.

Promo Soparfi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 65.716.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007, ainsi que les informations et documents annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18.11.2008.

Signature.

Référence de publication: 2008144935/255/13.

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2008, réf. LSO-CW00876. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080170002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2008.

Radha Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 128.058.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18/11/08.

Radha Holding S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008144930/3258/14.

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2008, réf. LSO-CW05403. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080170006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2008.

Madidi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1730 Luxembourg, 29, rue de l'Hippodrome.
R.C.S. Luxembourg B 81.330.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18/11/08.

MADIDI S.A.

Viviane ZANGRANDI-FIORITI / Sophie ERK

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008144932/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2008, réf. LSO-CW05672. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080170004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2008.

Flesch Immobilière S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6235 Beidweiler, 7, um Wangert.
R.C.S. Luxembourg B 74.272.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008144925/680/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2008, réf. LSO-CW05426. - Reçu 28,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080170027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2008.

Fratia Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 61.520.

Le bilan de la société au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2008144941/304/13.

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2008, réf. LSO-CW02043. - Reçu 22,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080170303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2008.

Interlude S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R.C.S. Luxembourg B 23.646.

Le bilan au 30 juin 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2008.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

Référence de publication: 2008144937/504/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2008, réf. LSO-CW03561. - Reçu 16,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080170000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2008.

First Nexus 21 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 86.231.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18/11/08.

FIRST NEXUS 21 S.A.

Alexis DE BERNARDI / Daniele MARIANI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008144933/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2008, réf. LSO-CW05675. - Reçu 22,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080170003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2008.

Fleming Flagship Portfolio Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 39.251.

Le bilan au 30 avril 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008144938/13/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2008, réf. LSO-CW05314. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080169999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2008.

Howald Financière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 48.400.

Le bilan de la société au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2008144942/304/13.

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2008, réf. LSO-CW02039. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080170301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2008.

Katlego Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 127.973.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18/11/08.

Katlego Holding S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008144931/3258/14.

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2008, réf. LSO-CW05399. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080170005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2008.

East Commercial Invest S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 49.969.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18/11/2008.

Pour East Commercial Invest S.A.

Luxembourg International Consulting S.A.

Signature

Référence de publication: 2008144951/536/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2008, réf. LSO-CW03691. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080170271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2008.

Spectra Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 120.547.

En vertu de l'article 79 (1) de la loi sur le Registre de Commerce et des Sociétés du 19 décembre 2002, le bilan abrégé au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Luxembourg, le 18/11/08.

Signatures.

Référence de publication: 2008144943/777/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2008, réf. LSO-CW04009. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080170296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2008.

Post Scriptum Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 47.503.

En vertu de l'article 79 (1) de la loi sur le Registre de Commerce et des Sociétés du 19 décembre 2002, le bilan abrégé au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18/11/08.

Signature.

Référence de publication: 2008144944/777/13.

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2008, réf. LSO-CW04010. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080170293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2008.

PALANI Design S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R.C.S. Luxembourg B 132.312.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2008.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

Référence de publication: 2008144936/504/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2008, réf. LSO-CW03568. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080170001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2008.

Chaseopen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 83.577.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18/11/2008.

Pour Chaseopen S.A.

Luxembourg international Consulting S.A.

Signature

Référence de publication: 2008144950/536/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2008, réf. LSO-CW03693. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080170273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2008.

B.I. Marie-Claire WALERS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3326 Crauthem, 17, rue Jean Braun.
R.C.S. Luxembourg B 74.910.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008144924/680/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2008, réf. LSO-CW05438. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080170036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2008.

Avaya International Enterprises Limited, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 56.515.050,00.

Siège de direction effectif: L-1260 Luxembourg, 99, rue de Bonnevoie.
R.C.S. Luxembourg B 81.868.

Le bilan au 30 septembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008144928/280/13.

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2008, réf. LSO-CW03795. - Reçu 46,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080170008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2008.

Rebo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1er.
R.C.S. Luxembourg B 81.408.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2008.

Nikolas WIENKE

Rechtsanwalt

Référence de publication: 2008144927/280/14.

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2008, réf. LSO-CV04485. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080170009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2008.

Fidji Luxco (BC) Commandite, Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 111.800.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 5 octobre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 386 du 22 février 2006.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDJI LUXCO (BC) COMMANDITE

Signature

Référence de publication: 2008144956/250/15.

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2008, réf. LSO-CW05470. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080170250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2008.

Société Luxembourgeoise de Développement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 96.824.

Le bilan au 31/12/2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008144988/1578/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2008, réf. LSO-CV09359. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080170102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2008.

Medermas S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 2, rue Alphonse Weicker.
R.C.S. Luxembourg B 56.126.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19/11/2008.

Medermas, Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2008145004/7207/13.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2008, réf. LSO-CW06406. - Reçu 95,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080170515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2008.

Expertise Informatique Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 80.630.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

POUR EXPERTISE INFORMATIQUE LUXEMBOURG SARL

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2008145007/514/14.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2008, réf. LSO-CW04495. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080170571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2008.

Swiss Re Treasury (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R.C.S. Luxembourg B 72.575.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 novembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 35 du 12 janvier 2000.

Les comptes au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Swiss RE Treasury (Luxembourg) S.A.

Signature

Référence de publication: 2008144960/250/15.

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2008, réf. LSO-CW04347. - Reçu 48,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080170235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2008.

Drett Welt Buttik Diddeléng Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3440 Dudelange, 8, avenue Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 59.200.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2008.

Référence de publication: 2008145016/9564/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2008, réf. LSO-CW04633. - Reçu 91,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080170094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2008.

Matthews Serenity and Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3510 Dudelange, 21, rue de la Libération.
R.C.S. Luxembourg B 98.964.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19/11/2008.

MATTHEWS SERENITY AND MANAGEMENT, Société anonyme

Référence de publication: 2008145005/7207/13.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2008, réf. LSO-CW06407. - Reçu 95,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080170512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2008.

Laurada S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5362 Schrassig, 21, rue de Sandweiler.
R.C.S. Luxembourg B 110.048.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire TG EXPERTS S.A.

13, rue de Bettembourg, L-3378 Livange

Signature

Référence de publication: 2008144992/9140/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2008, réf. LSO-CW06105. - Reçu 91,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080170174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2008.

Compagnie de la Mode S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 47.294.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18/11/2008.

Pour Compagnie de la Mode S.A.

Luxembourg International Consulting S.A.

Signature

Référence de publication: 2008144954/536/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2008, réf. LSO-CW03687. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080170257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2008.

Echelles André, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4970 Dippach, 26, route des Trois Cantons.
R.C.S. Luxembourg B 74.055.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*POUR ECHELLES ANDRE SARL
FIDUCIAIRE DES PME SA*

Signatures

Référence de publication: 2008145011/514/14.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2008, réf. LSO-CW04573. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080170567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2008.

Société de Gestion Immobilière de l'Est S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 96.389.

Le bilan au 31/12/2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008144984/1578/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2008, réf. LSO-CV09354. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080170117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2008.

A H Luxco 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Capital social: EUR 32.344.312,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 106.230.

Les comptes consolidés arrêtés au 30 juin 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2008.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008144939/1035/16.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2008, réf. LSO-CW04825. - Reçu 40,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080170305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2008.

Société de Gestion Immobilière de l'Est S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 96.389.

Le bilan au 31/12/2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008144983/1578/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2008, réf. LSO-CV09355. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080170119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2008.

Société Luxembourgeoise de Développement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 96.824.

Le bilan au 31/12/2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008144987/1578/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2008, réf. LSO-CV09360. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080170106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2008.

Sabri Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 72.884.

Le bilan de la société au 30 juin 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2008144940/304/13.

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2008, réf. LSO-CW02051. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080170304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2008.

MCG Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 115.502.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18/11/2008.

MCG Investments S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008144929/3258/14.

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2008, réf. LSO-CW05395. - Reçu 38,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080170007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2008.

Niovi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 96.149.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18/11/2008.

Pour Niovi S.A.

Luxembourg International Consulting S.A.

Signature

Référence de publication: 2008144953/536/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2008, réf. LSO-CW03688. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080170261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2008.

Drett Welt Buttik Diddeléng Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3440 Dudelange, 8, avenue Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 59.200.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2008.

Référence de publication: 2008145020/9564/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2008, réf. LSO-CW04630. - Reçu 91,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080170115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2008.

Son Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 82.424.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Van Lanschot Management S.A. / Van Lanschot Corporate Services S.A.

Signatures / Signatures

Référence de publication: 2008145060/695/13.

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2008, réf. LSO-CW05128. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080170185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2008.

Coiffure Cathy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5426 Greiveldange, 6, Speltzegaass.
R.C.S. Luxembourg B 122.669.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

POUR COIFFURE CATHY SARL

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2008145012/514/14.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2008, réf. LSO-CW04570. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080170566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2008.

Kahlo Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 84.613.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18/11/2008.

Pour Kahlo Investment S.A.

Luxembourg International Consulting S.A.

Signature

Référence de publication: 2008144952/536/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2008, réf. LSO-CW03689. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080170268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2008.

SCI Près, Société Civile Immobilière.
Siège social: L-3743 Rumelange, 1, rue Nicolas Pletschette.
R.C.S. Luxembourg E 3.982.

STATUTS

L'an deux mille huit, le trois novembre

ONT COMPARU:

1. Monsieur Manuel Agostinho DA SILVA CARVALHOSA, cafetier, né le 14 avril 1972 à Gandra/Ponte de Lima (P), demeurant au 1, rue Nicolas Pletschette, L-3743 Rumelange

2. Monsieur CANAS LOPES Luis Miguel, employé privé, né le 15 octobre 1973 à Coimbra se Nova (P) demeurant au 177, route d'Esch, L-1471 Luxembourg

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société civile, qu'ils vont constituer entre eux:

I.- Dénomination, Objet, Siège, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé entre les associés ci-avant une société civile immobilière qui prend la dénomination de "SCI Près".

Art. 2. La société a pour objet l'acquisition, l'aménagement, la construction de tous immeubles au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, la gestion de ces immeubles, par location ou autrement, la prise de participation ou intérêts dans toutes sociétés immobilières de même objet, et généralement toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet, la gérance pouvant effectuer toutes opérations non susceptibles de porter atteinte à la nature civile de l'activité sociale.

Art. 3. Cette société aura son siège dans la commune de Rumelange.

Il pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché par décision unanime des associés.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée. Sa dissolution requiert l'assentiment unanime des associés.

La société n'est pas dissoute par le décès, la déconfiture ou la faillite d'un ou de plusieurs associés et les héritiers ou ayants-droits ne pourront en aucun cas requérir l'apposition des scellés sur les biens propres de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de gestion, sauf exception statutaire.

II.- Apports, Capital social, Transmission des parts, Associés

Art. 5. Le capital social est fixé à mille (EUR 1.000,-) Euros représenté par cent (100) parts de dix (EUR 10,-) Euros, chacune.

Art. 6. Toute cession de parts, sans préjudice des formalités supplémentaires prévues aux présents statuts, s'opérera suivant les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Art. 7. Les parts sont librement cessibles entre associés.

Art. 8. Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des revenus à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes.

Art. 9. Dans leurs rapports respectifs, les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il détient. Vis-à-vis des créanciers de la société, les associés sont tenus de ces dettes conformément à l'article 1863 du code civil.

Dans tous actes qui contiendront des engagements au nom de la société, le gérant devra, sauf accord contraire et unanime des associés, sous sa responsabilité, obtenir des créanciers une renonciation formelle au droit d'exercer une action personnelle contre les associés, de sorte que lesdits créanciers ne puissent intenter d'action et lesdits créanciers ne puissent intenter d'action et de poursuite que contre la présente société et sur les biens qui lui appartiennent.

III.- Gérance, Année sociale, Assemblée

Art. 10. La société est gérée par un gérant ou plusieurs gérants élus par l'assemblée ordinaire des associés. Seuls les associés peuvent être élus.

Art. 11. Le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour gérer la société et l'engager en toutes circonstances.

Il a tous les pouvoirs non réservés expressément par les statuts à l'assemblée générale.

Art. 12. Le gérant peut déléguer ses pouvoirs à l'un des associés.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année, à l'exception de la première année sociale, qui commence au jour déterminé à l'article premier des présents statuts et finit le 31 décembre 2008.

Le gérant établira chaque année une situation patrimoniale au 31 décembre.

Art. 14. Les assemblées des associés sont convoquées par le gérant, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, moyennant notification écrite de la date, du lieu et de l'heure de chaque assemblée à chaque associé au moins cinq jours avant l'assemblée.

Cette notification sera donnée en personne ou par courrier ordinaire, télex, télégramme, transmission télégraphique ou par transmission écrite.

Les convocations contiendront l'ordre du jour complet.

Toutefois, pour autant que tous les associés soient présents ou représentés et d'accord à ce sujet, des questions ne figurant pas à l'ordre du jour peuvent être valablement votées.

Art. 15. Les associés se réunissent chaque année en assemblée dans les six mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 16. Tous les associés ont le droit d'assister aux assemblées générales et chacun d'eux peut s'y faire représenter par un autre associé.

Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède et représente de parts sans limitation, sans préjudice de l'article 19 des présents statuts.

Lorsqu'une part est en indivision ou grevée d'un usufruit, les indivisionnaires ou le nu-proprétaire et l'usufruitier doivent désigner une seule personne pour se faire représenter à l'égard de la société et pour voter aux assemblées.

Art. 17. Lorsque l'assemblée est appelée à délibérer dans des cas autres que ceux prévus à l'article 19 ci-après, elle doit être composée d'associés représentant les deux tiers au moins de toutes les parts. Si cette condition n'est pas remplie l'assemblée générale est convoquée à nouveau endéans un mois et elle délibère valablement quel que soit le nombre des parts représentées, mais seulement sur les points à l'ordre du jour de la première réunion.

Les délibérations sont prises à la majorité absolue des voix des associés présents ou représentés.

Art. 18. L'assemblée générale ordinaire est celle qui arrête les comptes annuels, entend le rapport du gérant sur les affaires sociales, nomme et révoque le gérant, accorde ou refuse la décharge du gérant, autorise les acquisitions et les ventes d'immeubles ou de participation ainsi que les emprunts avec constitution de garanties réelles, délibère sur toutes propositions portées à l'ordre du jour qui ne sont pas de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire.

Art. 19. L'assemblée générale extraordinaire est celle qui peut apporter toutes modifications aux statuts, qu'elles qu'en soient la nature et l'importance.

L'assemblée extraordinaire ne peut délibérer valablement que si les associés, possédant les trois quarts des parts sociales, sont présents ou représentés, les décisions étant prises à la majorité des voix des associés présents ou représentés.

IV.- Dissolution, Liquidation

Art. 20. En cas de dissolution de la société, l'assemblée générale règle le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs dont elle détermine les pouvoirs.

Les liquidateurs peuvent, en vertu d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire, faire apport une autre société civile ou commerciale, de la totalité ou d'une partie des biens, droits et obligations de la société dissoute.

L'assemblée générale, régulièrement constituée, conserve pendant la liquidation, les mêmes attributions que durant le cours de la société.

Elle a notamment le pouvoir d'approuver les comptes de la liquidation et de donner quitus au liquidateur.

Le produit net de la liquidation, après règlement des engagements sociaux, est reparti entre les associés proportionnellement au nombre des parts possédées par chacun d'eux.

Art. 21. Les articles 1832 et 1872 du code civil trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts et par les conventions sous sein privé entre associés.

Souscription et Libération

Le capital a été souscrit comme suit:

	Parts
1. Monsieur Manuel Agostinho DA SILVA CARVALHOSA, préqualifié	50
2. Monsieur CANAS LOPES Miguel, préqualifié	50
Total	100

Les souscripteurs déclarent avoir libéré leurs souscription en espèces de sorte que la somme de mille (EUR 1.000,-) Euros se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant, les associés se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

- 1.- L'adresse de la société est fixée au 1, rue Nicolas Pletschette, L-3743 Rumelange.
- 2.- Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Manuel Agostinho DA SILVA CARVALHOSA, cafetier, né le 14 avril 1972 à Gandra/Ponte de Lima (P)
 - Monsieur CANAS LOPES Luis Miguel, gérant, né le 15 octobre 1973 à Coimbra se Nova (P) demeurant au 177, route d'Esch, L-1471 Luxembourg
- 3.- La société est valablement engagée par la signature conjointe des deux gérants.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de quatre (EUR 400,-) Euros.

Dont acte.

Signatures.

Référence de publication: 2008144699/1286/121.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2008, réf. LSO-CW04689. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080170545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2008.

DVL.TV S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9A, rue Robert Stumper.

R.C.S. Luxembourg B 56.229.

In the year two thousand and eight, on the fourth day of June.

Before the undersigned Maître Paul BETTINGEN, notary, residing in Niederanven (Grand-Duchy of Luxembourg).

Was held:

an extraordinary general meeting of shareholders (the "General Meeting") of DVL. TV S.A., a société anonyme, with registered office at 9A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, registered with the Trade and Company Registry of Luxembourg under number B 56.229, incorporated by deed of M^e Marthe Thyès-Walch, notary public residing in Luxembourg on the 5th day of September 1996, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 25 November 1996, number 608 (the "Company"). The articles of association were amended pursuant to:

- a deed of M^e Paul BETTINGEN, notary public residing in Niederanven on 24 May 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 26 August 2006, number 1623,
- a deed of M^e Paul BETTINGEN, notary public residing in Niederanven on 25 July 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 25 October 2006, number 1999,
- a deed of M^e Paul BETTINGEN, notary public residing in Niederanven on 13 September 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 21 November 2006, number 2171,
- a deed of M^e Paul BETTINGEN, notary public residing in Niederanven on 22 January 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 18 April 2007, number 636,
- a deed of M^e Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven on 27 November 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 4 April 2008, number 820,
- a deed of M^e Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven on 20 December 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 7 April 2008, number 845,
- a deed of M^e Parick SERRES, notary residing in Remich, acting in replacement of Me Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, on 21 February 2008, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The General Meeting was opened by Ms. Petra Mala, lawyer, professionally residing in Luxembourg, the Chairman, who appointed as Secretary Mrs. Sandra Schenk, private employee, professionally residing in Senningerberg, the General Meeting elected as Scrutineer Mr. Benjamin Brugerolle, lawyer, professionally residing in Luxembourg (the "Bureau").

The Bureau of the General Meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

- I. The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

a. Increase of the authorized share capital of the Company by an amount of EUR 63,112 until March 31, 2009, so that the board of directors can issue, without necessary reserving a preferential subscription right for the existing shareholders, a maximum of 31,556 new Class I or Class F Shares with a nominal value of EUR 2 each, such shares to be fully paid at nominal value, together, as the case may be, with a share premium as determined by the board of directors;

b. Consideration and approval of the report of the Company's board of directors relating to the limitation of preferential subscription right of the existing shareholders pursuant to Article 32-3 of the law dated 10 August 1915 on commercial companies (the "Law");

c. Amendment and restatement of Article 5.2 of the Company's articles of association that shall now read as follows:

"5.2. The board of directors is authorized, to increase in one or several operation(s) the issued and subscribed capital within the limits of the authorized capital up to a total amount of One Hundred and Ninety Eight Thousand Nine Hundred Euros (EUR 198,900), including for the avoidance of doubt the issued and subscribed capital, by the creation of:

- Class M Shares for a maximum aggregate nominal value of Ten Thousand Euros (EUR 10,000) by the issuance of Class M Shares, including for the avoidance of doubt the share capital then in issue and represented by the Class M Shares during a period of five years, ending on 26 November 2012;

- Class I or Class F Shares for a maximum aggregate nominal value of One Hundred and Eighty Eight Thousand Nine Hundred Euros (EUR 188,900), including for the avoidance of doubt the share capital then in issue and represented by the Class F Shares and Class I Shares, for a period ending on March 31, 2009.

Such increased amount of capital may be subscribed and issued with or without an issue premium, as the board of directors may from time to time determine. The board of directors is specially authorized to proceed to such issues without reserving for the existing Shareholders a preferential right to subscribe to the Shares issued.

More specifically the board of directors is authorized and empowered to realize any increase of the corporate capital within the limits of the authorized share capital in one or several successive operation(s), against payments in cash or in kind, by conversion of claims, integration of reserved profits or in any other manner and to determine the place and date of the issue or the successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new Shares.

The board of directors may delegate to any duly authorized director or officer of the Company, or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amount of capital."

d. Amendment and restatement of Article 10.3 of Company's articles of association that shall now read as follows:

"10.3. The board of directors can deliberate or act validly only if at least half of the directors is present or represented at the meeting of the board of directors except for meetings where a Reserved Matters of the Board of Directors as defined under section 12.2, is tabled, in which case the quorum shall be 3/4 of the directors present or represented. If this quorum is not met, the director(s) present shall adjourn the meeting to a specified place and time five (5) calendar days after the original date.

Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting save for decisions relating to Reserved Matters of the Board of Directors which shall require a qualified majority of 3/4 of the directors present or represented and at least one positive vote of an I Director."

e. Statutory elections;

f. Miscellaneous.

II. The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the Bureau and the undersigned notary.

The eventual proxies of the represented shareholders will remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present General Meeting, so that the General Meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved, the General Meeting takes unanimously the following resolutions:

First resolution

The General Meeting RESOLVES to increase the current authorized capital of the Company by an amount of Sixty Three Thousand One Hundred and Twelve Euros (EUR 63,112) until March 31, 2009 in order to bring its amount to One Hundred and Ninety Eight Thousand Nine Hundred Euros (EUR 198,900), so that the board of directors can issue, without necessary reserving a preferential subscription right for the existing shareholders, a maximum of 31,556 new Class I or Class F Shares with a nominal value of EUR 2 each, such shares to be fully paid at nominal value, together, as the case may be, with a share premium as determined by the board of directors.

Second resolution

The General Meeting RESOLVES to consider and approve the report of the Company's board of directors dated 23 May 2008 relating to the limitation of preferential subscription right of the existing shareholders pursuant to Article 32-3 of the Law. A copy of this report signed "ne varietur" shall remain attached to this deed, to be registered with the report.

Third resolution

The General Meeting RESOLVES to amend Article 5.2 of the Company's articles of association that shall now read as follows:

"5.2. The board of directors is authorized, to increase in one or several operation(s) the issued and subscribed capital within the limits of the authorized capital up to a total amount of One Hundred Ninety Eight Thousand and Nine Hundred Euros (EUR 198,900), including for the avoidance of doubt the issued and subscribed capital, by the creation of:

- Class M Shares for a maximum aggregate nominal value of Ten Thousand Euros (EUR 10,000) by the issuance of Class M Shares, including for the avoidance of doubt the share capital then in issue and represented by the Class M Shares during a period of five years, ending on 26 November 2012;

- Class I or Class F Shares for a maximum aggregate nominal value of One Hundred and Eighty Eight Thousand and Nine Hundred Euros (EUR 188,900), including for the avoidance of doubt the share capital then in issue and represented by the Class F Shares and Class I Shares, for a period ending on March 31, 2009.

Such increased amount of capital may be subscribed and issued with or without an issue premium, as the board of directors may from time to time determine. The board of directors is specially authorized to proceed to such issues without reserving for the existing Shareholders a preferential right to subscribe to the Shares issued.

More specifically the board of directors is authorized and empowered to realize any increase of the corporate capital within the limits of the authorized share capital in one or several successive operation(s), against payments in cash or in kind, by conversion of claims, integration of reserved profits or in any other manner and to determine the place and date of the issue or the successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new Shares.

The board of directors may delegate to any duly authorized director or officer of the Company, or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amount of capital."

Fourth resolution

The General Meeting RESOLVES to amend Article 10.3 of the Company's articles of association that shall now read as follows:

"10.3. The board of directors can deliberate or act validly only if at least half of the directors is present or represented at the meeting of the board of directors except for meetings where a Reserved Matters of the Board of Directors as defined under section 12.2, is tabled, in which case the quorum shall be 3/4 of the directors present or represented. If this quorum is not met, the director(s) present shall adjourn the meeting to a specified place and time five (5) calendar days after the original date.

Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting save for decisions relating to Reserved Matters of the Board of Directors which shall require a qualified majority of 3/4 of the directors present or represented and at least one positive vote of an I director."

Fifth resolution

The General Meeting RESOLVES to ratify the election of Mr. Jean-Baptiste Stock as the new "Administrateur-Délégué" of the Company, on the unanimous proposal of the board of directors held on May 23, 2008. His mandate should run until the Annual General Meeting of Shareholders to be held in 2010.

THERE BEING NO FURTHER BUSINESS, THE GENERAL MEETING IS TERMINATED.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present increase of capital, are estimated approximately two thousand euros (EUR 2,000.-).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le quatre juin.

Par-devant, Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven (Grand Duché de Luxembourg).

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'«Assemblée Générale») de la société anonyme DVL TV S.A., ayant son siège social au 9A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 56.229, constituée par acte notarié de Maître Marthe Thyes-Walch, notaire résidant

à Luxembourg, le 5 septembre 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 25 novembre 1996, numéro 608 (la «Société»). Les statuts ont été modifiés:

- suivant acte reçu par le notaire Maître Paul BETTINGEN, de résidence à Niederanven, en date du 24 mai 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1623, du 26 août 2006,
- suivant acte reçu par le notaire Maître Paul BETTINGEN, de résidence à Niederanven, en date du 25 juillet 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1999, du 25 octobre 2006,
- suivant acte reçu par le notaire Maître Paul BETTINGEN, de résidence à Niederanven, en date du 13 septembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2171, du 21 novembre 2006,
- suivant acte reçu par le notaire Maître Paul BETTINGEN, de résidence à Niederanven, en date du 22 janvier 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 636, du 18 avril 2007,
- suivant acte reçu par le notaire Maître Paul BETTINGEN, de résidence à Niederanven, en date du 27 novembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 820, du 4 avril 2008,
- suivant acte reçu par le notaire Maître Paul BETTINGEN, de résidence à Niederanven, en date du 20 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 845, du 7 avril 2008.
- suivant acte reçu par le notaire Maître Patrick SERRES, de résidence à Remich, agissant en remplacement du notaire Maître Paul BETTINGEN, de résidence à Niederanven, en date du 21 février 2008, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Assemblée Générale est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Petra Mala, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Sandra Schenk, employée privée, demeurant professionnellement à Senningerberg, l'Assemblée Générale désigne comme scrutateur Monsieur Benjamin Brugerolle, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg (le «Bureau»).

Le Bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente Assemblée Générale a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

a. Augmentation du capital autorisé de la Société d'un montant de 63.112 EUR jusqu'au 31 mars 2009 de sorte que le conseil d'administration peut émettre, sans nécessairement réserver le droit de souscription préférentielle aux actionnaires existants, un maximum de 31.556 des nouvelles Actions de Classe I ou de Classe F d'une valeur nominale de 2 EUR chacune, de telles actions devront être entièrement payées à valeur nominale avec, le cas échéant, une prime d'émission, telle que déterminée par le conseil d'administration;

b. Considération et approbation du rapport du conseil d'administration de la Société relatif à la limitation des droits de souscription préférentielle aux actionnaires existants selon l'article 32-3 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi»);

c. Amendement et refonte de l'article 5.2 des statuts de la Société qui doit dorénavant être lu comme suit:

«5.2. Le conseil d'administration est autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital social souscrit dans les limites du capital social autorisé jusqu'à un montant total de cent quatre-vingt-dix-huit mille neuf cents euros (198.900 EUR), incluant pour éviter toute confusion le capital émis et souscrit, par création:

- d'Actions de Classe M pour un maximum montant nominal de dix mille euros (10.000 EUR) par l'émission des Actions de Classe M comprenant pour éviter tout doute le capital social alors en émission et représenté par les Actions de Classe M, pendant une période de cinq ans, prenant fin le 26 novembre 2012;

- d'Actions de Classe I ou Classe F pour un maximum montant nominal de cent quatre-vingt-huit mille neuf cents euros (188.900 EUR) comprenant pour éviter tout doute le capital social alors en émission et représenté par les Actions de Classe F ou de Classe I, pour une période prenant fin le 31 mars 2009.

De telles augmentations de capital pourront être souscrites ou émises avec ou sans prime d'émission, en fonction de la décision du conseil d'administration. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux Actionnaires existant un droit préférentiel de souscription aux Actions émises.

Plus spécifiquement, le conseil d'administration est autorisé à réaliser toute augmentation du capital social dans les limites du capital social autorisé en une ou plusieurs opérations, contre paiements en espèce ou apports en nature, par conversion de créances, intégration de bénéfices affectés à la réserve ou de toute autre manière et à déterminer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions générales de la souscription et du paiement des nouvelles Actions.

Le conseil d'administration peut déléguer à tout administrateur dûment autorisé ou fondé de pouvoir de la Société, ou à toute autre personne dûment autorisée, la mission d'accepter les souscriptions et de recevoir les paiements pour les Actions représentant tout ou partie de ces augmentations de capital.»

d. Amendement et refonte de l'article 10.3 des statuts de la Société qui doit dorénavant être lu comme suit:

«10.3 Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement, que si au moins la moitié des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration, sauf pour les réunions pour lesquelles une Affaire Réservee au Conseil d'Administration telle que définie à l'article 12.2 est prévue pour discussion, dans ce cas le quorum sera de $\frac{3}{4}$ des administrateurs présents ou représentés. Si ce quorum n'est pas atteint, l'administrateur ou les adminis-

trateurs présent(s) reporteront la réunion à un endroit et à un moment à définir et cinq (5) jours après la date à laquelle devait se tenir la première réunion.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion, sauf pour les décisions relatives aux Affaires Réservées au Conseil d'Administration qui nécessitent une majorité qualifiée des $\frac{3}{4}$ des administrateurs présents ou représentés et au moins un vote positif d'un Administrateur I.»

e. Les élections statutaires;

f. Divers

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du Bureau et le notaire instrumentant.

Resteront annexées au présent acte, les procurations éventuelles des actionnaires représentés.

III. Au vu de la prédite liste de présence, il apparaît que la présente Assemblée Générale, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'Assemblée Générale, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale DECIDE d'augmenter le capital autorisé de la Société d'un montant de soixante-trois mille cent douze euros (63.112 EUR) jusqu'au 31 mars 2009 pour amener son montant actuel à cent quatre-vingt-dix-huit mille neuf cents euros (198.900 EUR) de sorte que le conseil d'administration puisse émettre, sans nécessairement réserver le droit de souscription préférentielle aux actionnaires existants, un maximum de 31.556 nouvelles Actions de Classe I ou de Classe F d'une valeur nominale de deux euros (2 EUR) chacune, de telles actions devront être entièrement payées à valeur nominale avec, le cas échéant, une prime d'émission telle quelle déterminée par le conseil d'administration.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale DECIDE d'approuver le rapport du conseil d'administration de la Société en date du 23 mai 2008 relatif à la limitation des droits de souscription préférentielle aux actionnaires existants selon l'article 32-3 de la Loi. Une copie de ce rapport signé ne varietur restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec le rapport.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale DECIDE de modifier l'article 5.2 des statuts de la Société qui doit dorénavant être lu comme suit:

«5.2. Le conseil d'administration est autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital social souscrit dans les limites du capital social autorisé jusqu'à un montant total de cent quatre-vingt-dix-huit mille neuf cents euros (198.900 EUR), incluant pour éviter toute confusion le capital émis et souscrit, par création:

- d'Actions de Classe M pour un maximum montant nominal de dix mille euros (10.000 EUR) par l'émission des Actions de Classe M comprenant pour éviter tout doute le capital social alors en émission et représenté par les Actions de Classe M, pendant une période de cinq ans, prenant fin le 26 novembre 2012;

- d'Actions de Classe I ou Classe F pour un maximum montant nominal de cent quatre-vingt-huit mille neuf cents euros (188.900 EUR) comprenant pour éviter tout doute le capital social alors en émission et représenté par les Actions de Classe F ou de Classe I, pour une période prenant fin le 31 mars 2009.

De telles augmentations de capital pourront être souscrites ou émises avec ou sans prime d'émission, en fonction de la décision du conseil d'administration. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux Actionnaires existant un droit préférentiel de souscription aux Actions émises.

Plus spécifiquement, le conseil d'administration est autorisé à réaliser toute augmentation du capital social dans les limites du capital social autorisé en une ou plusieurs opérations, contre paiements en espèce ou apports en nature, par conversion de créances, intégration de bénéfices affectés à la réserve ou de toute autre manière et à déterminer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions générales de la souscription et du paiement des nouvelles Actions.

Le conseil d'administration peut déléguer à tout administrateur dûment autorisé ou fondé de pouvoir de la Société, ou à toute autre personne dûment autorisée, la mission d'accepter les souscriptions et de recevoir les paiements pour les Actions représentant tout ou partie de ces augmentations de capital.»

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale DECIDE de modifier l'article 10.3 des statuts de la Société qui doit dorénavant être lu comme suit:

«10.3 Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement, que si au moins la moitié des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration, sauf pour les réunions pour lesquelles une Affaire Réservée au Conseil d'Administration telle que définie à l'article 12.2 est prévue pour discussion, cas dans lequel le quorum sera de $\frac{3}{4}$ des administrateurs présents ou représentés. Si ce quorum n'est pas atteint, l'administrateur ou les adminis-

trateurs présent(s) reporteront la réunion à un endroit et à un moment à définir et cinq (5) jours après la date à laquelle devait se tenir la première réunion.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion, sauf pour les décisions relatives aux Affaires Réservées au Conseil d'Administration qui nécessitent une majorité qualifiée des ¾ des administrateurs présents ou représentés et au moins un vote positif d'un Administrateur l.»

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale DECIDE de ratifier l'élection de Monsieur Jean-Baptiste Stock en tant que nouvel Administrateur-Délégué de la Société, sur la proposition unanime du conseil d'administration qui a été tenu le 23 mai 2008. Son mandat devrait durer jusqu'au jour de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui sera tenue en 2010.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison de la présente augmentation de capital est évalué à environ deux mille euros (EUR 2.000,-).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Petre Mala, Patrick Serres, Sandra Schenk, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 13 juin, LAC/2008/24081. — Reçu douze euros 12 €.

Le Receveur ff. (signé): Franck SCHNEIDER.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 26 août 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2008145154/202/287.

(080170838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2008.

Shark Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 142.906.

— STATUTES

In the year two thousand and eight, on the third day of October,

Before Maître Paul BETTINGEN, notary, residing in Niederanven (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared the following:

International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A., a company having its registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B number 46.448, here represented by Liga Jakusenoka, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its hereabove stated capacities, has drawn up the following articles of incorporation of a company, which it declared organized:

Art. 1. Name

1.1 There is hereby established a company in the form of a société anonyme under the name of "SHARK HOLDING S.A." (hereinafter the "Company").

1.2 The Company may have one shareholder or several shareholders. For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only who does not need to be a shareholder of the Company.

Art. 2. Registered Office

1 The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2 If the Board of Directors or, in the case of a sole director, the Sole Director, determines that extraordinary political, economic, social or military events have occurred or are imminent which would render impossible the normal activities of the Company at its registered office or the communication between such registered office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances;

such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg company.

Art. 3. Duration

3.1 The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Object

4.1 The purpose of the Company shall be the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and securities of whatever nature, including bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and other intellectual property rights.

4.2 The Company may borrow in any way form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt or other equity securities. The Company may lend funds, including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other companies which form part of the same group of companies as the Company. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies, which form part of the same group of companies as the Company.

4.3 The Company may further mortgage, pledge, hypothecate, transfer or otherwise encumber all or some of its assets. The Company may generally employ any techniques and utilise any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit risk, currency fluctuations risk, interest rate fluctuation risk and other risks.

4.4 The Company may furthermore carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions, which are or may be conducive to the above.

Art. 5. Share Capital

5.1 The Company's subscribed share capital amounts to thirty-one thousand Euros (EUR 31,000.-) represented by three million one hundred thousand (3,100,000) shares having a nominal value of one Cent (EUR 0.01) each (the "Shares").

5.2 The subscribed share capital of the Company may at any time be increased or reduced by a resolution of the General Meeting of Shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Association, subject to the mandatory provisions of the law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies.

Art. 6. Acquisition of own Shares

6.1 The Company may acquire its own Shares to the extent permitted by law.

6.2 To the extent permitted by Luxembourg law the Board of Directors or, in the case of a sole director, the Sole Director, is irrevocably authorised and empowered to take any and all steps to execute any and all documents and to do and perform any and all acts for and in the name and on behalf of the Company which may be necessary or advisable in order to effectuate the acquisition of the Shares and the accomplishment and completion of all related action.

Art. 7. Form of Shares

7.1 All the Shares of the Company shall be issued in registered form only. No conversion of the Shares into bearer shares shall be permissible.

7.2 The issued Shares shall be entered in the register of Shares which shall be kept by the Company or by one or more persons designated by the Company, and such registry shall contain the name of each owner of Shares, the Shareholder's address, the number and type of Shares held by a Shareholder, any transfer of Shares and the dates thereof.

7.3 The inscription of the Shareholder's name in the register of Shares evidences its right of ownership of such Shares. A certificate shall be delivered upon request by the Shareholder.

7.4 Any transfer of Shares shall be recorded in the register of Shares by delivery to the Company of an instrument of transfer satisfactory to the Company, or by a written declaration of transfer to be inscribed in the register of Shares, dated and signed by the transferor and transferee, or by persons holding suitable powers of attorney to act accordingly and, together with the delivery of the relevant certificate duly endorsed to the transferee, if issued.

7.5 Shareholders shall provide the Company with an address to which all notices and announcements should be sent. Such address will also be entered into the register of Shares.

7.6 In the event that a Shareholder does not provide an address, the Company may permit a notice to that effect to be entered into the register of Shares and the Shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Company or at such other address as may be so entered into the register of Shares by the Company from time to time, until another address shall be provided to the Company by such Shareholder. A shareholder may, at any time, change his address as entered into the register of Shares by means of a written notification to the Company at its registered office or at such other address as may be determined by the Company from time to time.

7.7 The Company recognises only one single owner per Share. If one or more Shares are jointly owned or if the title of ownership to such Share(s) is divided, split or disputed, all persons claiming a right to such Share(s) have to appoint one single attorney to represent such Share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such Share(s).

7.8 The Company or the person or persons designated by the Company to keep the register of Shares as set forth in this Article 7 shall not enter in the register of Shares any transfers made in contravention of the provisions, or without due observance of the conditions provided for, in Article 8.

Art. 8. Board of Directors

8.1 For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only. Where the Company has more than one shareholder, the Company shall be managed by a board of directors ("Board of Directors") consisting of a minimum of three (3) to a maximum of five (5) directors (the "Directors").

8.2 The number of directors is fixed by the General Meeting of Shareholders.

8.3 The General Meeting of Shareholders may decide to appoint Directors of two different classes, being class A Director(s) and class B Director(s). Any such classification of Directors shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the Directors be identified with respect to the class they belong.

8.4 The Directors are to be appointed by the General Meeting of Shareholders for a period not exceeding six (6) years and until their successors are elected.

8.5 Decision to suspend or dismiss a Director must be adopted by the General Meeting of Shareholders with a majority of more than one-half of all voting rights present or represented.

8.6. When a legal person is appointed as a Director of the Company, the legal entity must designate a permanent representative (représentant permanent) in accordance with article 51bis of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Art. 9. Meetings of the Board of Directors

9.1 The Board of Directors shall appoint from among its members a chairman (the "Chairman") at majority for a term of six (6) years, and may choose among its members one or more vice-chairmen. The Board of Directors may also choose a secretary (the "Secretary"), who need not be a Director and who may be instructed to keep the minutes of the Meetings of the Board of Directors as well as to carry out such administrative and other duties as directed from time to time by the Board of Directors.

9.2 The Board of Directors shall meet upon call by the Chairman, or any two Directors, at the place and time indicated in the notice of meeting, the person(s) convening the meeting setting the agenda. Written notice of any Meeting of the Board of Directors shall be given to all Directors at least five (5) calendar days in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency where twenty-four (24) hours prior notice shall suffice which shall duly set out the reason for the urgency. This notice may be waived, either prospectively or retrospectively, by the consent in writing or by telegram or telex or telefax of each director. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places described in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors. Without prejudice of Articles 10.6 and 10.7, meetings of the Board of Directors shall be held in the European Union.

9.3 Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by telegram, telefax, telex another Director as his proxy. A Director may not represent more than one of his colleagues.

9.4 The Board of Directors may act validly and validly adopt resolutions only if at least a majority of the Directors are present or represented at a Meeting of the Board of Directors. In the event however the General Meeting of Shareholders has appointed different classes of Directors (namely class A Directors and class B Directors) any resolutions of the Board of Directors may only be validly taken if approved by the majority of Directors including at least one class A and one class B Director (which may be represented). If a quorum is not obtained the Directors present may adjourn the meeting to a venue and at a time no later than five (5) calendar days after a notice of the adjourned meeting is given.

9.5 The Directors may participate in a Meeting of the Board of Directors by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

9.6 Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board of Directors may also be passed by unanimous consent in writing which may consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every Director. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

9.7 The resolutions passed by the Sole Director shall be vested with the same authority as the resolutions passed by the Board and are documented by written minutes signed by the Sole Director.

Art. 10. Minutes of Meetings of the Board of Directors

10.1 The minutes of any Meeting of the Board of Directors shall be signed by the Chairman.

10.2 Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman.

Art. 11. Powers of the Board of Directors

11.1 The Directors may only act at duly convened Meetings of the Board of Directors or by written consent in accordance with Article 9 hereof.

11.2 The Board of Directors or the Sole Director, as the case may be, is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests and within the objectives and purposes of the Company. All powers not expressly reserved by law or by these Articles of Association to the General Meeting of Shareholders fall within the competence of the Board of Directors or the Sole Director, as the case may be.

Art. 12. Corporate Signature

12.1 Vis-à-vis third parties, the Company is validly bound in the case of a sole director, by the sole signature of the Sole Director, or by the joint signature of any two Directors of the Company, or by the signature(s) of any other person (s) to whom authority has been delegated by the Board of Directors by means of an unanimous decision of the Board of Directors.

12.2 In the event the General Meeting of Shareholders has appointed different classes of Directors (namely class A Directors and class B Directors) the Company will only be validly bound by the joint signature of two Directors, one of whom shall be a class A Director and one class B Director (including by way of representation).

Art. 13. Delegation of Powers

13.1 The Board of Directors may generally or from time to time delegate the power to conduct the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation to such management as provided for by article 60 of the law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies to an executive or other committee or committees whether formed from among its own members or not, or to one or more Directors, managers or other agents who may act individually or jointly. The Board of Directors shall determine the scope of the powers, the conditions for withdrawal and the remuneration attached to these delegations of authority including the authority to sub-delegate.

Art. 14. Conflict of Interest

14.1 In case of a conflict of interest of a Director, it being understood that the mere fact that the Director serves as a director of a Shareholder or of an associated company of a Shareholder shall not constitute a conflict of interest, such Director must inform the Board of Directors of any conflict and may not take part in the vote. A director having a conflict on any item on the agenda must declare this conflict to the Chairman before the meeting is called to order.

14.2 Any Director having a conflict due to a personal interest in a transaction submitted for approval to the Board of Directors conflicting with that of the Company, shall be obliged to inform the board thereof and to cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. He may not take part in the business of the meeting. At the following General Meeting of Shareholders, before any other resolution to be voted on, a special report shall be made on any transactions in which any of the Directors may have a personal interest conflicting with that of the Company.

Art. 15. General Meeting of Shareholders**General Meeting of Shareholders**

15.1 The General Meeting of Shareholders shall represent the entire body of shareholders of the Company (the "General Meeting of Shareholders" or "General Meeting").

15.2 It has the powers conferred upon it by the Luxembourg Company Law.

Notice, Place of Meetings, Decisions without a Formal Meeting

15.3 The General Meeting of Shareholders shall meet in Luxembourg upon call by the Board of Directors or the Sole Director, as the case may be. Shareholders representing one tenth of the subscribed share capital may, in compliance with the law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies, request the Board of Directors or the Sole Director, as the case may be to call a General Meeting of Shareholders.

15.4 The annual General Meeting shall be held in Luxembourg in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Company or at such other place as specified in the notice of the meeting, on the 20th day in the month of May, at 11.00 a.m. If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the following Business Day in Luxembourg.

15.5 Other General Meetings of Shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective convening notice.

15.6 General Meetings of Shareholders shall be convened pursuant to a notice setting forth the agenda and the time and place at which the meeting will be held, sent by registered letter at least thirty (30) days prior to the meeting, the day of the convening notice and the day of the meeting not included, to each Shareholder at the Shareholder's address in the Shareholder Registry, or as otherwise instructed by such Shareholder.

15.7 If all Shareholders are present or represented and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda, the General Meeting may take place without notice of meeting.

15.8 The General Meeting of Shareholders shall appoint a chairman and be chaired by the chairman who shall preside over the meeting. The General Meeting shall also appoint a secretary who shall be charged with keeping minutes of the

meeting and a scrutineer. The minutes shall be in English and adopted as evidence thereof and be signed by the Chairman and the Secretary of such meeting or by the next meeting.

15.9 All General Meetings of Shareholders shall be conducted in English.

15.10 The Shareholders may not decide on subjects that were not listed on the agenda (which shall include all matters required by law) and business incidental to such matters, unless all Shareholders are present or represented at the meeting.

Voting Rights

15.11 Each Share is entitled to one vote at all General Meetings of Shareholders. Blank votes are considered null and void.

15.12 A Shareholder may act at any General Meeting of Shareholders by giving a written proxy to another person, who need not be a shareholder.

15.13 Unless otherwise provided by law or by these Articles of Association, resolutions of the General Meeting are passed by a majority of total votes of the Shares held by the Shareholders entitled to vote on the resolution.

Art. 16. Auditors

16.1 The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors, which may be shareholders or not. The General Meeting of Shareholders shall appoint the statutory auditors and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six years. Their term of office may not exceed six (6) years.

Art. 17. Financial Year

17.1 The financial year of the Company shall commence on the first of January and shall terminate on the thirty-first of December of each year.

17.2 The Board of Directors or the Sole Director, as the case may be, shall prepare annual accounts in accordance with the requirements of Luxembourg law and accounting practice.

17.4 The Company shall ensure that the annual accounts, the annual report and the information to be added pursuant to the law of 10 August 1915, as amended, shall be available at its registered office from the day on which the General Meeting at which they are to be discussed and, if appropriate, adopted is convened.

17.5 The Annual General Meeting shall adopt the annual accounts.

Art. 18. Dividend Distributions and Distributions out of Reserve Accounts

18.1 The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represent the net profit of the Company.

18.2 Every year 5 percent of the net profit will be transferred to the legal reserve until this reserve amounts to 10 percent of the share capital

18.3 The credit balance free for distribution after the deduction as per art. 19.2 above, is attributed to the shareholders.

18.4 Subject to the conditions laid down in Article 72-2 of the Law of 10 August 1915, the Board of Directors or the Sole Director, as the case may be, may pay out an advance payment on dividends.

Art. 29. Dissolution and liquidation of the Company

19.1 The Company may be dissolved pursuant to a resolution of the General Meeting of Shareholders to that effect, which requires a two-thirds majority of all the votes cast in a meeting where at least half of the issued share capital is present or represented.

19.2 The Board of Directors or the Sole Director, as the case may be, shall be charged with the liquidation provided that the General Meeting of Shareholders shall be authorised to assign the liquidation to one or more liquidators in place of the Board of Directors or the Sole Director, as the case may be.

19.3 To the extent possible, these Articles of Association shall remain in effect during the liquidation.

19.4 No distribution upon liquidation may be made to the company in respect of shares held by it.

19.5 After the liquidation has been completed, the books and records of the company shall be kept for the period prescribed by law by the person appointed for that purpose in the resolution of the General Meeting to dissolve the company. Where the General Meeting has not appointed such person, the liquidators shall do so.

Art. 20. Amendments to the Articles of Incorporation

20.1 The present Articles of Association may be amended from time to time by a General Meeting of Shareholders under the quorum and majority requirements provided for by the law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies.

Art. 21. Applicable Law

21.1 All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies.

Art. 22. Language

22.1 The present articles of incorporation are worded in English followed by a French version. In case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in Article 26 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Subscription and Payment

The articles of incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, this party has subscribed for the number of shares and have paid in cash the amounts mentioned hereafter:

Shareholder	Subscribed capital (EUR)	Number of Shares	Amount paid in (EUR)
International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A., prenamed	31,000	3,100,000	31,000
Total	31,000	3,100,000	31,000

Proof of all such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 26 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 2,000.- (two thousand Euros).

Transitory provisions

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December 2009. The first annual General Meeting of Shareholders will thus be held in the year 2010.

Resolution of the sole shareholder

The above named party, representing the entire subscribed capital has immediately taken the following resolutions:

1. Resolved to set at one the number of Directors and further resolved to elect the following as Director for a period ending at the annual General Meeting of Shareholders having to approve the accounts as at 31st December 2013:

- Manacor (Luxembourg) S.A., a company having its registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B number 9.098, having designated as permanent representative Mr Frank W.J.J. WELMAN, Director, born on 21st September 1963 in Heerlen (The Netherlands), residing professionally in L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy,.

2. The registered office shall be at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

3. Resolved to elect EQ Audit Sàrl, having its registered office at 2, rue J. Hackin, L-1746 Luxembourg, RCS Luxembourg B number 124.782, as statutory auditor for a period ending at the annual General Meeting of Shareholders having to approve the accounts as at 31st December 2013.

Whereof the present deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the attorney in fact of the appearing person, who is known to the notary by surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le troisième jour du mois d'octobre.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederaanven, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A., société constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro 46.448, ici représentée par Liga Jakusenoka, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration signée "ne varietur" par la personne comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle déclare constituer:

Art. 1^{er}. Dénomination sociale

1.1 Il est formé par les présentes une société anonyme qui adopte la dénomination «SHARK HOLDING S.A.» (ci-après la «Société»).

La Société peut avoir un associé unique ou plusieurs actionnaires. Tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique seulement qui n'a pas besoin d'être l'associé unique de la Société.

Art. 2. Siège social

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Au cas où le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique, militaire ou social compromettent l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi luxembourgeoise.

Art. 3. Durée

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Objet social

4.1 L'objet de la Société est l'acquisition d'intérêts de propriété, au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises, sous quelque forme que ce soit ainsi que la gestion de ces intérêts de propriété. La Société peut notamment acquérir par voie de souscription, achat ou échange ou par tout autre moyen toutes valeurs, actions et titres/garanties de quelque nature que ce soit en ce compris les obligations, certificats, certificats de dépôt et tous autres instruments et plus généralement tous titres/garanties, instruments financiers émis par une entité privée ou publique quelle qu'elle soit. La Société peut également participer dans la création, le développement et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut également investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et autres droits de propriété intellectuelle.

4.2 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de créances et obligations et autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances négociables. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations à ses filiales, sociétés affiliées et sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

4.3 La Société peut en outre gager, hypothéquer, céder ou de tout autre manière grever tout ou partie de ses actifs. La Société peut en général employer toutes techniques et utiliser tous instruments en relation avec ses investissements en vue de leur gestion optimale, incluant les techniques et instruments en vue de protéger la société contre les risques de crédit, de fluctuation des devises et des taux d'intérêts et autres risques.

4.4. La Société peut encore mener à bien toutes activités commerciales, financières ou industrielles ou toutes transactions aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 5. Capital social

5.1 La Société a un capital souscrit de trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) divisé en trois millions cent mille (3.100.000) actions, ayant une valeur nominale de un Cent (EUR 0,01) chacune (les «Actions»).

5.2 Le capital souscrit de la Société peut à tout moment être augmenté ou réduit par décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires statuant comme en matière de modification des présents Statuts, sous réserve des dispositions impératives de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 6. Acquisition d'Actions propres

6.1 La Société peut racheter ses propres Actions dans les limites établies par la loi.

6.2 Dans les limites établies par la loi luxembourgeoise, le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas est irrévocablement autorisé et a les pleins pouvoirs pour prendre toutes les mesures en vue de l'exécution de chaque document et pour accomplir tout acte à la fois au nom et pour le compte de la Société qui seraient nécessaires ou opportuns pour la réalisation de l'acquisition des Actions ainsi que pour l'accomplissement et la bonne fin de tous les actes y relatifs.

Art. 7. Forme des Actions

7.1 Toutes les Actions de la Société seront émises sous la forme nominative. Aucune conversion des Actions en actions au porteur ne sera admissible.

7.2 Les Actions émises seront inscrites dans le registre des Actions qui sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées par la Société et ce registre contiendra le nom de chaque propriétaire d'Actions, l'adresse de l'Ac-

tionnaire, le nombre et le type d'Actions détenues par un Actionnaire, chaque transfert d'Actions ainsi que les dates y relatives.

7.3 L'inscription du nom de l'Actionnaire dans le registre des Actions constitue la preuve de son droit de propriété de ces Actions. Un certificat sera délivré sur demande de l'Actionnaire.

7.4 Chaque transfert d'Actions sera inscrit dans le registre des Actions par la délivrance à la Société d'un acte de transfert donnant satisfaction à la Société ou par une déclaration écrite de transfert à inscrire dans le registre des Actions, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes qui détiennent des procurations valables pour agir de telle sorte, ensemble avec la délivrance du certificat concerné dûment endossé au cessionnaire, si un tel certificat a été émis.

7.5 Les Actionnaires doivent fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les convocations et tous les avis devront être envoyés. Cette adresse sera inscrite dans le registre des Actions.

7.6 Au cas où un Actionnaire ne fournit pas une adresse, la Société peut permettre qu'une mention soit inscrite à cet effet dans le registre d'Actions et l'adresse de l'Actionnaire sera considérée être au siège social de la Société ou à telle autre adresse qui peut de temps en temps être inscrite au registre des Actions par la Société jusqu'à ce qu'une autre adresse soit fournie à la Société par un tel Actionnaire. Un Actionnaire peut, à tout moment, changer d'adresse telle qu'inscrite dans le registre des Actions par voie d'une notification écrite au siège social de la Société ou à telle autre adresse que la Société peut déterminer de temps en temps.

7.7 La Société ne reconnaît uniquement qu'un seul propriétaire par Action. Si une ou plusieurs Actions sont détenues en indivision ou si le titre de propriété d'une telle Action ou de telles Actions est partagé, divisé ou contesté, toutes les personnes prétendant avoir un droit relatif à cette/ces Action(s) doivent désigner un mandataire unique pour représenter cette/ces Action(s) envers la Société. La non-désignation d'un tel mandataire implique la suspension de tous les droits attachés à cette/ces Action(s).

7.8 La Société ou la personne ou les personnes désignée(s) par la Société pour tenir le registre des Actions tel que décrit au présent article 7 n'est/ne sont pas autorisée(s) à inscrire dans le registre des Actions un transfert opéré en violation des dispositions ou sans le respect dû aux conditions prévues par l'Article 8.

Art. 8. Conseil d'Administration

8.1 Tant que la Société a un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique seulement. Si la Société a plus d'un actionnaire, elle est administrée par un conseil d'administration (le «Conseil d'Administration») composé de trois (3) Administrateurs au moins et cinq (5) au plus (les «Administrateurs»).

8.2 Le nombre des administrateurs est déterminé par l'Assemblée Générale des Actionnaires.

8.3 L'Assemblée Générale des Actionnaires peut décider de nommer des Administrateurs de deux classes différentes, à savoir un ou des Administrateur(s) de la classe A et un ou des Administrateur(s) de la classe B. Toute classification d'Administrateurs doit être dûment enregistrée dans le procès-verbal de l'assemblée concernée et les Administrateurs doivent être identifiés en fonction de la classe à laquelle ils appartiennent.

8.4 Les Administrateurs doivent être nommés par l'Assemblée Générale des Actionnaires pour une durée qui ne peut dépasser six (6) ans, et ils resteront en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

8.5 La décision de suspendre ou de révoquer un Administrateur doit être adoptée par l'Assemblée Générale des Actionnaires à la majorité simple de tous les droits de vote présents ou représentés.

8.6 Lorsqu'une personne morale est nommée Administrateur de la Société, la personne morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la personne morale conformément à l'article 51bis de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée.

Art. 9. Réunions du Conseil d'Administration

9.1 Le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres un président (le «Président») à la majorité pour une durée d'un (1) an et pourra choisir parmi ses membres un ou plusieurs vice-présidents. Le Conseil d'Administration pourra également choisir un secrétaire (le «Secrétaire») qui n'a pas besoin d'être Administrateur et qui pourra être responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ainsi que de l'exécution de telle fonction administrative ou autre lui conférée de temps en temps par le Conseil d'Administration.

9.2 Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation du Président ou de deux Administrateurs au lieu et à l'heure indiqués dans la convocation à l'assemblée, la/les personne(s) convoquant l'assemblée fixant également l'ordre du jour. Chaque Administrateur sera convoqué par écrit à toute Réunion du Conseil d'Administration au moins cinq (5) jours civils à l'avance par rapport à l'heure fixé pour ces réunions, excepté dans des circonstances d'urgence, dans lequel cas une convocation donnée vingt-quatre (24) heures à l'avance et mentionnant dûment les raisons de l'urgence sera suffisante. Il pourra être passé outre à cette convocation, pour l'avenir ou rétroactivement, à la suite de l'assentiment par écrit, par télégramme, par télex ou par télécopieur de chaque Administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration. Sans préjudice des Articles 9.6 et 9.7, les réunions du Conseil d'Administration se tiennent dans l'Union Européenne;

9.3 Tout Administrateur pourra se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration en désignant par écrit ou par télégramme, par télécopieur ou par télex un autre Administrateur comme son mandataire. Un Administrateur ne peut représenter plus qu'un de ses collègues.

9.4 Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des Administrateurs est présente ou représentée à la Réunion du Conseil d'Administration. Toutefois, au cas où l'Assemblée Générale des Actionnaires a nommé différentes classes d'Administrateurs (à savoir, les Administrateurs de classe A et les Administrateurs de classe B), toute résolution du Conseil d'Administration ne pourra être valablement adoptée que si elle est approuvée par la majorité des Administrateurs incluant au moins un Administrateur de classe A et un Administrateur de classe B (qui peuvent être représentés). Si un quorum n'est pas atteint, les Administrateurs présents peuvent reporter la réunion à un endroit et à une heure endéans un délai de cinq (5) jours civils après l'envoi d'une notice d'ajournement.

9.5 Les Administrateurs peuvent participer à une Réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes y participant à s'entendre mutuellement et une participation par ces moyens sera considérée comme équivalant à une présence physique à la réunion.

9.6 Nonobstant de ce qui précède, une résolution du Conseil d'Administration peut également être adoptée par consentement unanime écrit qui consiste en un ou plusieurs documents comprenant les résolutions et qui sont signés par chaque Administrateur. La date d'une telle résolution sera la date de la dernière signature.

9.7 Les résolutions prises par l'Administrateur Unique auront la même autorité que les résolutions prises par le Conseil d'Administration et seront constatées par des procès verbaux signés par l'Administrateur Unique.

Art. 10. Procès-verbaux des Réunions du Conseil d'Administration

10.1 Les procès-verbaux d'une Réunion du Conseil d'Administration seront signés par le Président.

10.2 Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le Président.

Art. 11. Pouvoirs du Conseil d'Administration

11.1 Les Administrateurs peuvent uniquement agir lors de Réunions du Conseil d'Administration dûment convoquées ou par consentement écrit conformément à l'Article 9 des présents Statuts.

11.2 Le Conseil d'Administration ou, le cas échéant, l'Administrateur Unique a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes d'administration et de disposition qui sont dans l'intérêt de la Société et dans les limites des objectifs et de l'objet de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'Assemblée Générale des Actionnaires par la loi ou par les présents Statuts sont de la compétence du Conseil d'Administration ou, le cas échéant, de l'Administrateur Unique.

Art. 12. Signature sociale

12.1 Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature de l'Administrateur Unique, selon le cas, ou par la signature conjointe de deux Administrateurs de la Société ou par la/les signature(s) de toute(s) personne(s) à qui un pouvoir de signature a été délégué par le Conseil d'Administration moyennant une décision unanime du Conseil d'Administration.

12.2 Toutefois, au cas où l'Assemblée Générale des Actionnaires a nommé différentes classes d'Administrateurs (à savoir les Administrateurs de classe A et les Administrateurs de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un Administrateur de classe A et d'un Administrateur de classe B (y compris par voie de représentation).

Art. 13. Délégation de pouvoirs

13.1 Le Conseil d'Administration peut d'une manière générale ou de temps en temps déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion ainsi que prévu par l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, à un cadre ou à un/des comité(s), composé(s) de ses propres membres ou non, ou à un ou plusieurs Administrateurs, directeurs ou autres agents qui peuvent agir individuellement ou conjointement. Le Conseil d'Administration déterminera l'étendue des pouvoirs, les conditions du retrait et la rémunération en ce qui concerne ces délégations de pouvoir, y compris le pouvoir de sub-déléguer.

Art. 14. Conflit d'Intérêts

14.1 Dans le cas d'un conflit d'intérêts dans le chef d'un Administrateur, étant entendu que le simple fait que l'Administrateur occupe une fonction d'administrateur ou d'employé d'un Actionnaire ou d'une société associée à un Actionnaire ne constitue pas un conflit d'intérêt, cet Administrateur doit aviser le Conseil d'Administration de tout conflit d'intérêt et ne peut pas participer au vote. Un Administrateur ayant un conflit par rapport à un point de l'ordre du jour doit déclarer ce conflit au Président avant l'ouverture de l'assemblée.

14.2 Chaque Administrateur ayant un conflit causé par un intérêt personnel dans une opération subordonnée à l'approbation du Conseil d'Administration qui s'oppose à l'intérêt de la Société, sera obligé d'en aviser le conseil et de faire en sorte qu'une mention de sa déclaration soit insérée au procès-verbal de la réunion. Il ne participera pas aux délibérations de la réunion. Lors de la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires, avant le vote de toute autre résolution, un rapport spécial sera établi sur toute opération dans laquelle un des Administrateurs pourrait avoir un intérêt personnel en conflit avec celui de la Société.

Art. 15. Assemblée Générale des Actionnaires

Assemblée Générale des Actionnaires

15.1 L'Assemblée Générale des Actionnaires représente l'ensemble des actionnaires de la Société (l'«Assemblée Générale des Actionnaires» ou l'«Assemblée Générale»).

15.2 Elle a les pouvoirs qui lui sont réservés par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales.

Convocation, lieu de réunion des Assemblées, décision sans Assemblée Formelle.

15.3 L'Assemblée Générale des Actionnaires se réunit à Luxembourg sur convocation du Conseil d'Administration ou, le cas échéant, de l'Administrateur Unique. Les Actionnaires représentant un dixième du capital social souscrit peuvent, conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, demander au Conseil d'Administration de convoquer une Assemblée Générale des Actionnaires.

15.4 L'Assemblée Générale annuelle se réunit en conformité avec la loi luxembourgeoise à Luxembourg; au siège social de la Société ou à tel autre endroit indiqué dans l'avis de convocation de l'assemblée, le 20^e jour du mois de mai à 11.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal au Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant à Luxembourg.

15.5 D'autres Assemblées Générales des Actionnaires peuvent se tenir aux lieux et aux dates qui peuvent être prévues dans les avis de convocation respectifs.

15.6 Les Assemblées Générales des Actionnaires seront convoqués par une convocation qui détermine l'ordre du jour ainsi que l'heure et l'endroit auxquels l'assemblée se tiendra, envoyée par lettre recommandée au moins trente (30) jours avant l'assemblée, ce délai ne comprenant ni le jour de l'envoi de la convocation ni le jour de l'assemblée, à chaque Actionnaire et à l'adresse de l'Actionnaire dans le Registre des Actionnaires, ou suivant d'autres instructions données par l'Actionnaire concerné.

15.7 Au cas où tous les Actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocations à l'assemblée.

15.8 L'Assemblée Générale des Actionnaires désignera un président et sera présidée par le président qui dirigera l'assemblée. L'Assemblée Générale désignera un secrétaire chargé de dresser les procès-verbaux de l'assemblée et un scrutateur. Les procès-verbaux seront rédigés en anglais et dressés à titre de preuve de l'assemblée et seront signés par le Président et le Secrétaire de cette assemblée ou lors de l'assemblée suivante.

15.9 La langue utilisée lors de chaque Assemblée Générale des Actionnaires sera l'anglais.

15.10 Les Actionnaires ne peuvent pas prendre des décisions concernant des matières qui ne sont pas à l'ordre du jour (y compris les matières exigées par la loi) et concernant des affaires en relation avec de telles matières, sauf si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée.

Droit de vote

15.11 Chaque Action donne droit à une voix à chaque Assemblée Générale des Actionnaires. Le vote en blanc est nul et non avenu.

15.12 Un Actionnaire peut agir à chaque Assemblée Générale des Actionnaires en donnant une procuration écrite à une autre personne, actionnaire ou non.

15.13 Sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts, les résolutions de l'Assemblée Générale sont adoptées à la majorité du nombre total des voix afférentes aux Actions détenues par les Actionnaires autorisés à voter sur la résolution.

Art. 16. Surveillance

16.1 Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires au compte qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'Assemblée Générale des Actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) ans.

Art. 17. Année sociale

17.1 L'année sociale de la Société commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

17.2 Le Conseil d'Administration ou, le cas échéant, l'Administrateur Unique prépare les comptes annuels suivant les exigences de la loi luxembourgeoise et les pratiques comptables.

17.4 La Société fera en sorte que les comptes annuels, le rapport annuel et les éléments supplémentaires à fournir conformément à la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, soient disponibles à son siège social à partir du jour auquel l'Assemblée Générale à laquelle ils doivent faire l'objet d'une délibération et, si opportun, être adoptés, est convoquée.

17.5 L'Assemblée Générale Annuelle adoptera les comptes annuels.

Art. 18. Distribution de dividendes et distributions à partir des Comptes de Réserve

18.1 Le solde créditeur du compte de profits et pertes après déduction des frais, coûts, amortissements, charges et provisions représente le bénéfice net de la Société.

18.2 Chaque année, 5 pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteint 10 pour cent du capital social.

18.3 Le solde créditeur susceptible d'être distribué après la déduction opérée conformément à l'article 18.2 ci-dessus, est attribué aux actionnaires.

18.4 Conformément aux conditions prévues par l'Article 72-2 de la loi du 10 août 1915, le Conseil d'Administration ou, le cas échéant, de l'Administrateur Unique peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 19. Dissolution et liquidation de la Société

19.1 La Société peut être dissoute par une résolution de l'Assemblée Générale des Actionnaires; cette résolution requiert une majorité de deux tiers de toutes les voix émises lors d'une assemblée où au moins la moitié du capital social est présente ou représentée.

19.2 La liquidation s'effectuera par les soins du Conseil d'Administration ou, le cas échéant, de l'Administrateur Unique, sous la réserve que l'Assemblée Générale des Actionnaires sera autorisée à confier la liquidation à un ou plusieurs liquidateurs en remplacement du Conseil d'Administration ou, le cas échéant, de l'Administrateur Unique.

19.3 Dans la mesure du possible, les présents Statuts resteront en vigueur pendant la liquidation.

19.4 Aucune distribution des bonis de liquidation ne peut être faite en faveur de la société en raison d'actions détenues par elle.

19.5 Après la clôture de la liquidation, les documents comptables et écritures de la Société seront conservés pendant la durée prévue par la loi par la personne désignée à cet effet dans la décision de l'Assemblée Générale de dissoudre la Société. Au cas où l'Assemblée Générale n'a pas désigné une telle personne, les liquidateurs procéderont à cette désignation.

Art. 20. Modification des Statuts

20.1 Les présents Statuts sont susceptibles d'être modifiés de temps en temps par une Assemblée Générale des Actionnaires conformément aux exigences de quorum et de majorité prévues par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 21. Loi applicable

21.1 Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 22. Langue

22.1 Les présents statuts sont rédigés en langue anglaise, suivis d'une version française. En cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Constat

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Souscription et Paiement

La partie comparante ayant ainsi arrêté les statuts de la Société, a souscrit au nombre d'actions et a libéré en espèces les montants ci-après énoncés:

Actionnaire	Capital sous-crit (EUR)	Nombre d'actions	Libération (EUR)
International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A., précitée	31.000	3.100.000	31.000
Total	31.000	3.100.000	31.000

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentaire qui constate que les conditions prévues à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ deux mille euros (EUR 2.000,-).

Dispositions transitoires

La première année sociale commencera à la date de constitution de la Société et finit le dernier jour de décembre 2009. L'Assemblée Générale Annuelle se réunira donc pour la première fois en 2010.

Résolutions de l'associé unique

La comparante préqualifiée, représentant la totalité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Fixe à un le nombre des Administrateurs et décide de nommer la personne suivante Administrateur pour une période prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle statuant sur les comptes au 31 décembre 2013:

- Manacor (Luxembourg) S.A., une société ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 9.098, ayant désigné comme représentant permanent Mr Frank W.J.J. WELMAN, Administrateur, né le 21 septembre 1963 à Heerlen (Pays-Bas), résidant professionnellement à Luxembourg, L-1855, 46A Avenue J.F. Kennedy.

2. Fixe le siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

3. Nomme EQ Audit Sàrl, avec siège social au 2, rue J. Hackin, L-1746 Luxembourg, RCS Luxembourg B numéro 124.782, commissaire aux comptes de la société pour une période prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle statuant sur les comptes au 31 décembre 2013.

Dont acte fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de cette même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Liga Jakusenoka, Paul Bettingen.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 7 novembre 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2008145144/202/597.

(080170735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2008.

Banque BCP, S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 7.648.

L'an deux mille huit, le 5 juin, le Conseil de Surveillance de BANQUE BCP, S.A. s'est réuni "sur le papier", afin de débattre de l'ordre du jour suivant:

1. Nouvelle composition du Conseil de Surveillance

Ont participé à la délibération:

MM. Bernard BOBROWSKI, membre de classe A

Luis Jardim DE ABREU CASTELO BRANCO, membre de classe B

Christian CAMUS, membre de classe A

Bernard COMOLET, membre de classe A

Mme Gaëlle DUSSEAUX, membre de classe A

1. NOUVELLE COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le conseil acte:

1. de la démission de Pierre-Mathieu DUHAMEL, comme membre et Président du Conseil de Surveillance;

2. de la désignation de Michel GONNET comme membre du Conseil de Surveillance, en remplacement de Pierre-Mathieu DUHAMEL;

3. de la désignation de Michel GONNET comme Président du Conseil de Surveillance;

4. de la démission de Gaëlle DUSSEAUX comme membre du Conseil de Surveillance et présidente du Comité d'audit;

5. de la désignation de Beltran CALVEYRA, comme membre du Conseil de Surveillance, en remplacement de Gaëlle DUSSEAUX;

6. de la désignation de Beltran CALVEYRA comme président du Comité d'audit;

7. de la démission de Bernard BOBROWSKI, comme membre du Conseil de Surveillance et membre du comité d'audit.

Le nouveau Conseil de Surveillance est ainsi composé de cinq membres:

1. Michel GONNET, membre de classe A, Président

2. Christian CAMUS, membre de classe A

3. Beltran CALVEYRA, membre de classe A

4. Bernard COMOLET, membre de classe A

5. Luis Jardim DE ABREU CASTELO BRANCO, membre de classe B

Michel GONNET

Le Président du Conseil de Surveillance

Référence de publication: 2008144855/1076/36.

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2008, réf. LSO-CV01965. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080170507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2008.

Hamada SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 130.885.

In the year two thousand and eight, on the ninth day of June.

Before the undersigned Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of "HAMADA S.A." a société anonyme, having its registered office in L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri, constituted by a deed of the undersigned notary on July 10, 2007 published in the Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 2121 of September 27, 2007 and registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B number 130.885.

The meeting was opened by M. ABDUL RAHMAN MOHAMMED SAI, residing at 31 SUSSEX Lodge London, W2 2SQ Great Britain, being in the chair,

who appointed as secretary Mrs MAGALI SALLES, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Maître DELATTRE, avocat, Degroux Brugère & Associé, Scp d'avocats, 83, boulevard Haussmann, 75008 Paris.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. To shorten the current financial year as at 31st December 2007 and to modify the next company's financial years which will start on 1st January and terminate on 31st December of each year; to modify subsequently the article 14 of the articles of incorporation;

2. To modify the date of the holding of the annual general meeting and subsequently article 13 of the of the articles of incorporation;

3. To decide to have shares with registered form only and if necessary to convert the shares issued in bearer form into registered shares;

4. To increase the company' share capital in the amount of EUR 20,161,500 to raise it from EUR 31,000 to EUR 20,192,500 by creation and issue of 201,615 new shares with a nominal value of EUR 100 each, to be issued at par and benefiting of the same rights and advantages as the presently issued shares, subscribed and paid up by contribution in kind evaluated to an aggregate amount of EUR 28,024,485 of which:

- EUR 20,161,500 shall be allocated to the share capital and EUR 6,048,450 as share premium (EUR 30, - per share) as follows:

a) 29,847 new shares by M. DUGHITHER entirely paid-up together with a share premium amounting to EUR 30 per share, by contribution in kind of:

* 3,750 shares of SARL VAL D'ECULLY, 95, rue de la Boétie 75008 Paris France;

* 2,500 shares of SAS LE CONFLUENT, 95, rue de la Boétie 75008 Paris France;

* 2,500 shares of SARL GOLFE PASTEUR, 95, rue de la Boétie 75008 Paris France;

b) 19,415 new shares by M. ALOHALI entirely paid-up together with a share premium amounting to EUR 30 per share by contribution in kind of:

* 1,250 shares of SARL VAL D'ECULLY, 95, rue de la Boétie 75008 Paris France;

* 2,500 shares of SAS LE CONFLUENT, 95, rue de la Boétie 75008 Paris France;

* 1,538 shares of SARL GOLFE PASTEUR, 95, rue de la Boétie 75008 Paris France;

c) 1,731 new shares by M. JABR entirely paid-up together with a share premium amounting to EUR 30 per share by contribution in kind of:

* 1,250 shares of SARL VAL D'ECULLY, 95, rue de la Boétie 75008 Paris France;

d) 6,733 new shares by M. ALNASSAR entirely paid-up together with a share premium amounting to EUR 30 per share by contribution in kind of:

* 2,500 shares of SARL VAL D'ECULLY, 95, rue de la Boétie 75008 Paris France;

* 1,250 shares of SAS LE CONFLUENT, 95, rue de la Boétie 75008 Paris France;

e) 26,726 new shares by M. SAI entirely paid-up together with a share premium amounting to EUR 30 per share by contribution in kind of:

* 962 shares of SARL GOLFE PASTEUR, 95, rue de la Boétie 75008 Paris France;

* 1,666 Shares of SARL P M Pasteur, 95, rue de la Boétie 75008 Paris France;

f) 11 709 new shares by MMS. SAI entirely paid-up together with a share premium amounting to EUR 30 per share by contribution in kind of:

* 2,550 shares of SARL VAL D'ECULLY, 95, rue de la Boétie 75008 Paris France;

* 3,125 shares of SAS LE CONFLUENT, 95, rue de la Boétie 75008 Paris France;

g) 6,733 new shares by M. ALSAGAR entirely paid-up together with a share premium amounting to EUR 30 per share by contribution in kind of:

* 2,500 shares of SARL VAL D'ECULLY, 95, rue de la Boétie 75008 Paris France;

* 1,250 shares of SAS LE CONFLUENT, 95, rue de la Boétie 75008 Paris France;

h) 23,039 new shares by M. BAHATHEQ entirely paid-up together with a share premium amounting to EUR 30 per share by contribution in kind of:

* 1,250 shares of SAS LE CONFLUENT, 95, rue de la Boétie 75008 Paris France;

* 1,667 Shares of SARL P M Pasteur, 95 rue de la Boétie 75008 Paris France;

i) 72,412 new shares by M. BASMAIH entirely paid-up together with a share premium amounting to EUR 30 per share by contribution in kind of:

* 2,500 shares of SAS LE CONFLUENT, 95, rue de la Boétie 75008 Paris France;

* 5,000 shares of SARL GOLFE PASTEUR, 95, rue de la Boétie 75008 Paris France;

* 2,500 Shares of SARL P M PASTEUR, 95, rue de la Boétie 75008 Paris France;

j) 3,270 new shares by M. SUIDAN entirely paid-up together with a share premium amounting to EUR 30 per share by contribution in kind of:

* 1,250 shares of SAS LE CONFLUENT, 95, rue de la Boétie 75008 Paris France;

and of which EUR 1,814,535 (i.e. EUR 9 per share) shall be considered as a debt (soulte) as follows in favour of M. Dughither EUR 268,623; M. Alohalı EUR 174,735; M. Jabr EUR 15,579; M. Al Nassar EUR 60,597; M SAI EUR 240,534, Mms SAI EUR 105,381; M. ALSagar EUR 60,597; M. Bahatheq EUR 207,351; M. Basmaih EUR 651,708 and in favour of M. Suidan EUR 29,430.

5. To subsequently amend first paragraph of article 5 of the by-laws, which henceforth will read as follows: "The subscribed capital is fixed at EUR 20,192,500 (twenty million one hundred and ninety-two thousand five hundred Euros) divided into 201,925 (two hundred one thousand nine hundred and twenty-five) shares with a nominal value of EUR 100 (one hundred Euros) each. The shares are issued and shall remain in registered form only."

6. In consideration of the possible sale of Confluent and PM Pasteur properties, to decide that, in the event of the sale of these properties, the share premium shall be converted into share capital pursuant to the terms and conditions agreed as follows: "Further issue of shares in case of disposal of CONFLUENT and PM PASTEUR Properties:

a) The percentage interest of each Shareholder in HAMADA SA results from the contributions made current 2008. Upon such contribution, in consideration of 139 € of contribution a SHAREHOLDER is given a share of 130 € value each (i.e. 100 € nominal value with a premium of 30 €) and a note of 9 € per share issued.

b) The shareholders acknowledge that preliminary negotiation are outstanding with respect to the sale of le CONFLUENT'S SCI's and PM PASTEUR SCI's properties (the "Properties"), it being specified that there is not at this date any binding agreement executed.

c) If the disposal of the Properties take place before December 31st 2008, the Shareholders agree that the percentage interest of each shareholder in HAMADA SA shall be modified in order to reflect the percentage interest which would have resulted should the Properties have been valued at 97% of the actual sale value of the Properties for the purpose of the valuation of the shares contributed to HAMADA SA. The note issued to the SHAREHOLDERS shall not be modified.

d) For the purpose of the above, HAMADA SA shall convert the share premium booked upon the contribution made under a) above into share capital and shall issue new shares to the SHAREHOLDERS or certain of the SHAREHOLDERS in order to achieve the percentage resulting from the calculation under c) above.

e) The Shareholder Agreement gives an example of the method to be followed to achieve this result. The Shareholders accept this method and agree to modify the status if the disposal of the properties takes place before December 31st 2008. If the Properties have not been sold on December 31st 2008, the share premium referred to under a) shall belong to each SHAREHOLDER proportionally to their percentage interest in HAMADA SA.;"

And to insert these terms and conditions in the company's articles of incorporation under title IX Transitory dispositions, Article 18.

7. To have the articles of incorporation translated in English and to adopt the English version as prevailing version.

8. Miscellaneous.

II.- That the Chairman draws the attention to a material mistake on the global amount of the valuation of the contributions in kind. The aggregate amount is EUR 28,025,111 and not EUR 28,024,485 (item 4 of the agenda).

III. - That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, after having been signed by the shareholders and the proxies of the represented shareholders, has been controlled and signed by the board of the meeting.

The proxies of the represented shareholders, if any, initialled "ne varietur" by the appearing parties, will remain annexed to the present deed.

IV.- It appears from the attendance list, that 100% of the share capital is present or represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting could validly decide on all the items of the agenda. After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to shorten the current financial year as at 31st December 2007 and to modify it as from the first January 2008, to have it starting on 1st January of each year and ending on the 31st December of the same year.

The general meeting decides to modify subsequently article 14 of the company's articles of incorporation which will be read as follows:

" **Art. 14.** The company's financial year shall begin on the first January and shall end on the thirty-first December of each year."

Second resolution

The general meeting decides to modify the date of the holding of the annual general meeting and subsequently article 13 of the company's articles of incorporation which will be read as follows:

" **Art. 13.** The Annual General Meeting shall be held at the registered office or such other place in the municipality of the registered office as indicated in the convening notices on the 4th Tuesday of June at 11 pm. If the said day is a public holiday, the meeting shall be held on the next following working day."

Third resolution

The general meeting decides to have all the shares with registered form only and to convert the shares issued in bearer form into registered shares.

Fourth resolution

The general meeting decides to increase the company's share capital in the amount of EUR 20,161,500 (twenty million one hundred and sixty-one thousand five hundred Euros) to raise it from EUR 31,000 (thirty-one thousand Euros) to EUR 20,192,500 (twenty million one hundred and ninety-two thousand five hundred Euros) by creation and issue of 201,615 (two hundred one thousand six hundred and fifteen) new shares with a nominal value of EUR 100 each (one hundred Euros) to be issued at par and benefiting of the same rights and advantages as the presently issued shares and to be fully paid up together with a share premium by contributions in kind evaluated to an aggregate amount of EUR 28,025,111 (twenty-eight million twenty-five thousand one hundred and eleven Euros) of which EUR 20,161,500 shall be allocated to the share capital, EUR 6,048,450 to the share premium, EUR 1,814,535 shall be considered as a debt (soulte) and EUR 626 will be transferred into a reserve account.

Intervention - Subscription - Payment

The 201,615 new shares have been subscribed and fully paid up together with a share premium by contributions in kind as follows by:

a) M. Fahad AL DUGHITHER, born in RIYADH on 16/09/1936, here represented by M. SAI, named hereunder, by virtue a proxy given under private seal in RIYADH, who declares to subscribe 29,847 new shares and to entirely pay up them together with a share premium amounting to EUR 895,410 by contribution in kind of:

- 3,750 shares of SARL VAL D'ECULLY (as described hereunder);

- 2,500 shares of SAS LE CONFLUENT (as described hereunder);

and

- 2,500 shares of SARL GOLFE PASTEUR (as described hereunder);

b) M. Mohamed ALOHALI, born on 17/08/1939, residing in PO BOX 4372 RIYADH Kingdom of Saudi Arabia, here represented by M.SAI, named hereunder, by virtue a proxy given under private seal in 22/05/2008, who declares to subscribe 19,415 new shares and to entirely paid-up them together with a share premium amounting to EUR 582,450 by contribution in kind of:

- 1,250 shares of SARL VAL D'ECULLY (as described hereunder);

- 2,500 shares of SAS LE CONFLUENT (as described hereunder);

- 1,538 shares of SARL GOLFE PASTEUR (as described hereunder).

c) M. BASSAM JABR born in 26/07/1941 on TAFA, residing in PO BOX 5641 Riyadh, KINGDOM OF SAOUDI ARABIA, here represented by M. SAI, named hereunder, by virtue a proxy given under private seal on RIYADH in 25/05/2008, who declares to subscribe 1,731 new shares and to entirely paid-up them together with a share premium amounting to EUR 51,930 by contribution in kind of:

- 1,250 shares of SARL VAL D'ECULLY (as described hereunder);

d) M. NASSAR ALNASSAR born in KUWAIT on 01/01/1940, residing in PO BOX 24376 SAFAT ZIP CODE 13104 KUWAIT, here represented by M. SAI, named hereunder, by virtue a proxy given under private seal on KUWAIT in 27/05/2008, who declares to subscribe 6,733 new shares and to entirely paid-up them together with a share premium amounting to EUR 201,990 by contribution in kind of:

- 2,500 shares of SARL VAL D'ECULLY (as described hereunder);
- 1,250 shares of SAS LE CONFLUENT (as described hereunder).

e) ABDUL RAHMAN MOHAMMED SAI born in BAHRAIN on 06/12/1936, residing at 31 SUSSEX Lodge London W2 2SQ GREAT BRITAIN, who declares to subscribe 26,726 new shares and to entirely paid-up them together with a share premium amounting to EUR 801,780 by contribution in kind of:

- 962 shares of SARL GOLFE PASTEUR (as described hereunder);
- 1,666 Shares OF SARL PM PASTEUR (as described hereunder).

f) MMS. INGEBORG WENGER SPOUSE SAI born in BERLIN on 21st FEBRUARY 1941, residing in 31 SUSSEX Lodge London W2 2SQ GREAT BRITAIN, here represented by M. SAI, prenamed, by virtue a proxy given under private seal in LONDON, who declares to subscribe 11,709 new shares and to entirely paid-up them together with a share premium amounting to EUR 351,270 by contribution in kind of:

- 2,550 shares of SARL VAL D'ECULLY (as described hereunder);
- 3,125 shares of SAS LE CONFLUENT (as described hereunder);

g) M. HAMAD ALSAGAR born in KUWEIT on 17/03/1934, residing in PO BOX 4383, SAFAT, KOWEIT here represented by M. SAI, prenamed, by virtue a proxy given under private seal on KUWAIT in 27/05/2008, who declares to subscribe 6,733 new shares and to entirely paid-up them together with a share premium amounting to EUR 201,990 by contribution in kind of:

- 2,500 shares of SARL VAL D'ECULLY (as described hereunder);
- 1,250 shares of SAS LE CONFLUENT (as described hereunder).

h) M. OMAR BAHATHEQ born in HADRAMOT on 27/08/1938, residing in AL MANSOUR STREET, Makkah, Kingdom of ARABIA OF ARABIA, here represented by M. SAI, prenamed, by virtue a proxy given under private seal on 30/05/2008 in Makkah, who declares to subscribe 23,039 new shares and to entirely paid-up them together with a share premium amounting to EUR 691,170 by contribution in kind of:

- 1,250 shares of SAS LE CONFLUENT (as described hereunder);
- 1,667 Shares of SARL P M PASTEUR (as described hereunder).

i) M. SAID BASMAIH born on 26 AUGUST 1938 residing in SALAHUDDIN Street, Po box 121 11411 RIYADH, KINGDOM OF SAOUDI ARABIA, here represented by M. SAI, prenamed, by virtue a proxy given under private seal on 23/05/2008 in PARIS, who declares to subscribe 72,412 new shares and to entirely paid-up them together with a share premium amounting to EUR 2,172,360 by contribution in kind of:

- 2,500 shares of SAS LE CONFLUENT (as described hereunder);
- 5,000 shares of SARL GOLFE PASTEUR (as described hereunder);
- 2,500 Shares of SARL PM PASTEUR (as described hereunder).

j) M. JAD SUIDAN born in 1947 on HAIFA, residing in POBOX 165708 ACHRAFIEFH BEYROUTH, LIBAN, here represented by M. SAI, prenamed, by virtue a proxy given under private seal on 23/05/2008 in PARIS, who declares to subscribe 3,270 new shares and to entirely paid-up them together with a share premium amounting to EUR 98,100 by contribution in kind of:

- 1,250 shares of SAS LE CONFLUENT (as described hereunder).

and of which EUR 1,814,535 (i.e. EUR 9 per share) shall be considered as a debt (soulte) as follows in favour of M. Dughithier EUR 268,623; M. Al Ohali EUR 174,735; M. Jabr EUR 15,579; M. Al Nassar EUR 60,597; M AL SAI EUR 240,534, Mms AL SAI EUR 105,381; M. AL Sagar EUR 60,597; M. Bahateq EUR 207,351; M. Basmaih EUR 651,708 and in favour of M. Suidan EUR 29,430;

and of which EUR 626 will be transferred into a reserve account.

The contributions in kind consist then of:

- 5,833 shares (58,33%) of the share capital of SARL P M PASTEUR, RCS Paris number 423324334, with its registered office at 95, rue de la Boétie 75008 Paris France, evaluated at 9,614,936 EUROS.

- 10,000 shares (100%) of the share capital of SARL GOLFE PASTEUR, RCS Paris number 418021085, with its registered office at 95, rue de la Boétie 75008 Paris France, evaluated at 10,070,202 EUROS.

- 15,625 shares (96,15%) of the share capital of SARL LE CONFLUENT, RCS Paris number 479663940, with its registered office at 95, rue de la Boétie 75008 Paris France, evaluated at 5,683,021 EUROS.

- 13,800 shares (92%) of the share capital of SARL VAL D'ECULLY, RCS Paris number 449041177, with its registered office at 95, rue de la Boétie 75008 Paris France, evaluated at 2,656,952 EUROS.

This contribution is made including the right to the dividend which includes the right to the dividend declared by the Shareholders of P M PASTEUR during the meeting held on May 22nd 2008. The payment of such dividend is due as of Monday June 9th 2008.

A valuation report has been drawn-up by ALTER AUDIT SàRL, (réviseur d'entreprises), Member OF Kreston INTERNATIONAL, with its registered office at, 69, rue de la Semois L-2533 Luxembourg wherein the hereunder contributions in kind have been described and valued.

The conclusion of this report is as follows: "Sur base de nos diligences telles décrites ci-dessus, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie augmentée de la prime d'émission.

La rémunération des apports en nature consiste en 201.615 actions à créer d'une valeur nominale d'Euro 100 chacune augmentée d'une prime d'émission d'Euro 6.048.450 et le paiement d'une soulte d'Euro 1.814.535 et par la mise en réserve d'un solde de 626 EUR .

A la demande du Conseil d'Administration, ce rapport est uniquement destiné à satisfaire aux exigences des articles 26-1 et 32-1 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée par la suite et peut être soumis à la direction de la Société, le notaire instrumentaire et les autorités concernées. Ce rapport ne peut pas être utilisé à d'autres fins ni remis à des parties tierces. Il ne peut pas être inclus ni mentionné dans un quelconque document ou publication, à l'exception de l'acte notarié, sans notre accord préalable".

The said report, initialled "ne varietur" by the attorney in fact of the appearing parties, the members of the board and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Evidence of the contribution's existence

Proof of the legal and beneficial ownership of the contributed shares has been given to the undersigned notary.

Effective implementation of the contribution:

The above subscribers, here represented as stated hereabove, declare that:

- they are the sole full owners of the contributed shares and possessing the power to dispose of such shares, legally and conventionally freely transferable;
- there exist no preemption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of such contributed shares be transferred to him;
- they will carry out all formalities in the respective countries, that is to say in Luxembourg and in France, in order to duly formalise the transfer and to render it effective anywhere and toward any third party.

Following the previous resolutions, M. DUGHITHER; M. ALOHALI; M. JABR; M. ALNASSAR; M SAI; MMS SAI; M. ALSAGAR; M. BAHATHEQ; M. BASMAIH AND M. SUIDAN as represented here above, appear here with the existing shareholder in order to deliberate and vote on the following remaining resolutions:

Fifth resolution

The general meeting decides to subsequently amend article 5, first paragraph of the by-laws, which henceforth will read as follows:

" **Art. 5.** The subscribed capital is fixed at EUR 20,192,500 (twenty million one hundred and ninety-two thousand five hundred Euros) divided into 201,925 (two hundred one thousand nine hundred and twenty-five) shares with a nominal value of EUR 100 (one hundred Euros) each. The shares are issued and shall remain in registered form only."

Sixth resolution

In consideration of the possible sale of Confluent and PM Pasteur properties, the general meeting decides that in the event of the sale of these properties to have the share premium converted pursuant to the terms and conditions agreed as follows: "Further issue of shares in case of disposal of CONFLUENT and PM PASTEUR Properties:

- a) The percentage interest of each Shareholder in HAMADA SA results from the contributions made current 2008. Upon such contribution, in consideration of 139 € of contribution a SHAREHOLDER is given a share of 130 € value each (i.e. 100 € nominal value with a premium of 30 €) and a note of 9 € per share issued.
- b) The shareholders acknowledge that preliminary negotiation are outstanding with respect to the sale of le CONFLUENT'S SCI's and PM PASTEUR SCI's properties (the "Properties"), it being specified that there is not at this date any binding agreement executed.
- c) If the disposal of the Properties take place before December 31st 2008, the Shareholders agree that the percentage interest of each shareholder in HAMADA SA shall be modified in order to reflect the percentage interest which would have resulted should the Properties have been valued at 97% of the actual sale value of the Properties for the purpose of the valuation of the shares contributed to HAMADA SA. The note issued to the SHAREHOLDERS shall not be modified.
- d) For the purpose of the above, HAMADA SA shall convert the share premium booked upon the contribution made under a) above into share capital and shall issue new shares to the SHAREHOLDERS or certain of the SHAREHOLDERS in order to achieve the percentage resulting from the calculation under c) above.
- e) The Shareholder Agreement gives an example of the method to be followed to achieve this result. The Shareholders accept this method and agree to modify the status if the disposal of the properties takes place before December 31st

2008. If the Properties have not been sold on December 31st 2008, the share premium referred to under a) shall belong to each SHAREHOLDER proportionally to their percentage interest in HAMADA SA.";

And to insert these terms and conditions in the company's articles of incorporation under title IX Transitory dispositions, Article 18.

Seventh resolution

The general meeting decides to have the articles of incorporation translated in English and to adopt the English version as prevailing version as follows:

Art. 1. Between those present this day and all persons who will become owners of the shares mentioned hereafter, a Luxembourg société anonyme is hereby formed under the name "HAMADA S.A." (the "Company").

Art. 2. The Registered Office of the Company is in Luxembourg-city.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the Registered Office of the Company, the Registered Office of the Company may be transferred by decision of the Board of Directors to any other locality of the Grand Duchy of Luxembourg and even abroad, and until such time as the situation becomes normalised.

Art. 3. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. The Corporation's purpose is to take participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them; to borrow with or without guaranties and in any moneys, by way of bond issues convertible or not, and/or subordinated and of bonds, by granting loans or guaranties to companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Corporation.

The Corporation can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas as described above.

The Corporation, may, for its own account, acquire, hold, lend and/or build any real estates properties in the Grand Duchy of Luxembourg.

Art. 5. The subscribed capital is fixed at EUR 20,192,500 (twenty million one hundred and ninety-two thousand five hundred Euros) divided into 201,925 (two hundred one thousand nine hundred and twenty-five) shares with a nominal value of EUR 100 (one hundred Euros) each. The shares are issued and shall remain in registered form only.

The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation. When the shareholders resolve to increase the subscribed share capital by the issue of shares the preemptive right of the holders of shares may be exercised.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

Art. 6. The Company is managed by a Board of Directors comprising at least three members, whether shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders which may at any time remove them.

The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholders.

The office of a director shall be vacated if:

He resigns his office by notice to the company, or

He ceases by virtue of any provision of the law or he becomes prohibited or disqualified by law from being a director,

He becomes bankrupt or makes any arrangement or composition with his creditors generally, or

He is removed from office by resolution of the shareholders.

In so far as the law allows, every present or former director of the Company shall be indemnified out of the assets of the Company against any loss or liability incurred by him by reason of being or having been a director.

Art. 7. The Board of Directors shall elect from among its members a chairman.

The Board of Directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the company so requires. It must be convened each time two directors so request.

Directors may participate in a meeting of the Board of Directors by means of conference telephone or similar communications equipment by means of which all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, and such participation in a meeting will constitute presence in person at the meeting; provided that all actions approved by the Directors at any such meeting will be reduced to writing in the form of resolutions.

Resolutions signed by all members of the Board of Directors will be as valid and effectual as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or similar communication.

Art. 8. The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate objects of the company.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors. In particular, the Board shall have the power to purchase securities, receivables and other assets of any type, to issue bonds and debentures, to enter into loans, to create security interests over the assets of the company and to enter into interest rate and currency exchange agreements, provided that such actions have been authorized by unanimous consent of the directors. The Board of Directors may pay interim dividends in compliance with the relevant legal requirements.

Art. 9. The Company will be bound in any circumstances by the joint signatures of two members of the Board of Directors, or by the sole signature of the Chairman, unless special decisions have been reached concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the Board of Directors pursuant to article 10 of the present articles of association.

Art. 10. The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management of the company to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the Company or of a special branch to one or more directors, and give special powers for determined matters to one or more proxy-holders, selected from its own members or not, whether shareholders or not.

Art. 11. Any litigation involving the Company, either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the company by the Board of Directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

Title IV.- Supervision

Art. 12. The operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors who need not be shareholders, which will fix his remuneration and for a period not exceeding six years.

Title V.- General meeting

Art. 13. The Annual General Meeting shall be held at the registered office or such other place in the municipality of the registered office as indicated in the convening notices on the 4th Tuesday of June at 11 pm. If the said day is a public holiday, the meeting shall be held on the next following working day."

Title VI.- Accounting year, Allocation of profits

Art. 14. The accounting year of the company shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December of each year.

Art. 15. After deduction of any and all of the expenses of the Company and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the company. Of the net profits, five percent (5%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of the company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, the reserve falls below 10% of the capital of the company.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Title VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. The company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. If the company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

Title VIII.- General provisions

Art. 17. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with (i) the law of August 10, 1915 on commercial companies and the amendments thereto.

Title IX.- Transitory dispositions

Art. 18. "Further issue of shares in case of disposal of CONFLUENT and PM PASTEUR Properties:

a) The percentage interest of each Shareholder in HAMADA SA results from the contributions made current 2008. Upon such contribution, in consideration of 139 € of contribution a SHAREHOLDER is given a share of 130 € value each (i.e. 100 € nominal value with a premium of 30 €) and a note of 9 € per share issued.

b) The shareholders acknowledge that preliminary negotiation are outstanding with respect to the sale of le CONFLUENT'S SCI's and PM PASTEUR SCI's properties (the "Properties"), it being specified that there is not at this date any binding agreement executed.

c) If the disposal of the Properties take place before December 31st 2008, the Shareholders agree that the percentage interest of each shareholder in HAMADA SA shall be modified in order to reflect the percentage interest which would have resulted should the Properties have been valued at 97% of the actual sale value of the Properties for the purpose of the valuation of the shares contributed to HAMADA SA. The note issued to the SHAREHOLDERS shall not be modified.

d) For the purpose of the above, HAMADA SA shall convert the share premium booked upon the contribution made under a) above into share capital and shall issue new shares to the SHAREHOLDERS or certain of the SHAREHOLDERS in order to achieve the percentage resulting from the calculation under c) above.

e) The Shareholder Agreement gives an example of the method to be followed to achieve this result. The Shareholders accept this method and agree to modify the status if the disposal of the properties takes place before December 31st 2008. If the Properties have not been sold on December 31st 2008, the share premium referred to under a) shall belong to each SHAREHOLDER proportionally to their percentage interest in HAMADA SA".

Statement

The undersigned notary states in compliance with Article 32-1 of company law, as modified, that the conditions of Article 26 of this law have been observed.

Estimate of costs

For the purpose of registration, the subscribers declare that the contribution in kind consisting of 100% of the share capital of SARL GOLFE PASTEUR; 96,15% of the share capital of SARL LE CONFLUENT and 92% of the share capital of SARL VAL D'ECULLY (i.e. evaluated at a total amount of EUR 18,410,175), all these three companies incorporated in the European Union is realized under the benefit of article 4-2 of the law of December 29th, 1971 as amended, providing for tax exemption.

The contribution of 58,33% of the share capital of SARL P M PASTEUR is evaluated at EUR 9,614,936.

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about EUR 60,000 (sixty-thousand Euros).

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Follows the French translation:

L'an mil deux mille huit, le neuf juin.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «HAMADA S.A.», avec siège social à L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard Prince Henri, suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 10 juillet 2007, publié au Mémorial Recueil Spécial des sociétés et Associations C numéro 2121 du 27 septembre 2007 et immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés sous la section B et le numéro 130.885.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur ABDUL RAHMAN MOHAMMED SAI, demeurant au 31 SUSSEX Lodge Londres, W2 2SQ Grande Bretagne,

qui désigne comme secrétaire Madame MAGALI SALLES, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Maître DELATTRE, avocat, Degroux Brugère & Associé, Scp d'avocats, 83, Boulevard Haussmann, 75008 Paris.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

ORDRE DU JOUR:

1. Ecourter l'exercice social en cours au 31 décembre 2007 et modifier l'exercice social de la Société qui commencera désormais le 1^{er} janvier et se terminera le 31 décembre de la même année; Modification subséquente de l'article 14 des statuts;

2. Modifier la date de la tenue de l'assemblée générale annuelle et en conséquence le premier paragraphe de l'article 13 des statuts;

3. Adoption exclusivement de la forme nominative des actions; pour autant que de besoin conversion des actions au porteur existantes en actions nominatives;

4. Augmentation de capital d'un montant de EUR 20.161.500 afin de le porter de EUR 31.000 à EUR 20.192.500 par création et émission de 201.615 nouvelles actions d'une valeur nominale de EUR 100 chacune, émises au pair et bénéficiant des mêmes avantages et droits que les actions existantes, souscrites et libérées par des apports en nature évalués à un montant global de EUR 28.024.485 desquels:

- EUR 20.161.500 sont alloués au capital social et EUR 6.048.450 en prime d'émission (EUR 30,- par action) comme dit ci-après:

a) 29.847 nouvelles actions par M. DUGHITHER, entièrement libérées ensemble avec une prime d'émission de EUR 30 par action, par apport en nature consistant en:

- 3.750 parts de SARL VAL D'ECULLY, 95, rue de la Boétie 75008 Paris France;

- 2.500 parts de SAS LE CONFLUENT, 95, rue de la Boétie 75008 Paris France;
- 2.500 parts de SARL GOLFE PASTEUR, 95, rue de la Boétie 75008 Paris France.
- b) 19.415 nouvelles actions par M. ALOHALI, entièrement libérées ensemble avec une prime d'émission de EUR 30 par action, par apport en nature consistant en:
 - 1.250 parts de SARL VAL D'ECULLY, 95, rue de la Boétie 75008 Paris France;
 - 2.500 parts de SAS LE CONFLUENT, 95, rue de la Boétie 75008 Paris France;
 - 1.538 parts de SARL GOLFE PASTEUR, 95, rue de la Boétie 75008 Paris France.
- c) 1.731 nouvelles actions par M. JABR, entièrement libérées ensemble avec une prime d'émission de EUR 30 par action, par apport en nature consistant en:
 - 1.250 parts de SARL VAL D'ECULLY, 95, rue de la Boétie 75008 Paris France;
- d) 6.733 nouvelles actions par M. ALNASSAR, entièrement libérées ensemble avec une prime d'émission de EUR 30 par action, par apport en nature consistant en:
 - 2.500 parts de SARL VAL D'ECULLY, 95, rue de la Boétie 75008 Paris France;
 - 1.250 parts de SAS LE CONFLUENT, 95, rue de la Boétie 75008 Paris France;
- e) 26.726 nouvelles actions par M. SAI, entièrement libérées ensemble avec une prime d'émission de EUR 30 par action, par apport en nature consistant en:
 - 962 parts de SARL GOLFE PASTEUR, 95, rue de la Boétie 75008 Paris France.
 - 1.666 parts de SARL P M PASTEUR, 95, rue de la Boétie 75008 Paris France;
- f) 11.709 nouvelles actions par Mme SAI, entièrement libérées ensemble avec une prime d'émission de EUR 30 par action, par apport en nature consistant en:
 - 2.550 parts de SARL VAL D'ECULLY, 95, rue de la Boétie 75008 Paris France;
 - 3.125 parts de SAS LE CONFLUENT, 95, rue de la Boétie 75008 Paris France;
- g) 6.733 nouvelles actions par M. ALSAGAR, entièrement libérées ensemble avec une prime d'émission de EUR 30 par action, par apport en nature consistant en:
 - 2.500 parts de SARL VAL D'ECULLY, 95, rue de la Boétie 75008 Paris France;
 - 1.250 parts de SAS LE CONFLUENT, 95, rue de la Boétie 75008 Paris France;
- h) 23.039 nouvelles actions par M. BAHATHEQ, entièrement libérées ensemble avec une prime d'émission de EUR 30 par action, par apport en nature consistant en:
 - 1.250 parts de SAS LE CONFLUENT, 95, rue de la Boétie 75008 Paris France;
 - 1.667 parts de SARL P M PASTEUR, 95, rue de la Boétie 75008 Paris France.
- i) 72.412 nouvelles actions par M. BASMAJH, entièrement libérées ensemble avec une prime d'émission de EUR 30 par action, par apport en nature consistant en:
 - 2.500 parts de SAS LE CONFLUENT, 95, rue de la Boétie 75008 Paris France;
 - 5.000 parts de SARL GOLFE PASTEUR, 95, rue de la Boétie 75008 Paris France.
 - 2.500 parts de SARL P M PASTEUR, 95, rue de la Boétie 75008 Paris France;
- j) 3.270 nouvelles actions par M. SUIDAN, entièrement libérées ensemble avec une prime d'émission de EUR 30 par action, par apport en nature consistant en:
 - 1.250 parts de SAS LE CONFLUENT, 95, rue de la Boétie 75008 Paris France;

et dont le montant de EUR 1.814.535 (soit EUR 9 par action) sera considéré comme soulte (dette) comme suit en faveur de M. Dughither EUR 268.623; M. Alohalo EUR 174.735; M. Jabr EUR 15.579; M. Al Nassar EUR 60.597; M SAI EUR 240.534, Mme SAI EUR 105.381; M. Alsagar EUR 60.597; M. Bahatheq EUR 207.351; M. Basmaih EUR 651.708 et de M. Suidan EUR 29.430.

5. Modification de l'article 5 §1 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante: «Le capital souscrit est fixé à EUR 20.192.500 (vingt millions cent quatre-vingt-douze mille cinq cents euros) représenté par 201.925 (deux cent un mille neuf cent vingt-cinq) actions d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune. Les actions sont et resteront sous la forme nominative.»

6. Considérant l'éventuelle vente des biens immobiliers Confluent et PM Pasteur, décider dans l'hypothèse d'une cession de ces biens que la prime d'émission sera convertie conformément aux termes et conditions ci-après: "Emission d'actions en cas de vente des biens immobiliers des sociétés CONFLUENT et PM PASTEUR:

a) Le pourcentage de détention de chaque actionnaire dans le capital social de HAMADA SA résulte des apports réalisés au courant de l'année 2008. Pour chaque apport d'une valeur de 139 € un ACTIONNAIRE reçoit une action d'une valeur unitaire de 130 € (de 100 € de nominal et une prime d'émission par action de 30 €) et une soulte de 9 € par action émise.

b) Les actionnaires reconnaissent que les négociations de vente se déroulent dans le respect de la vente des actifs des sociétés le CONFLUENT SCI et PM PASTEUR SCI (les Actifs), étant entendu qu'aucun accord engageant les actionnaires n'a été signé à ce jour.

c) Si la vente des Actifs a lieu avant le 31 décembre 2008, les Actionnaires décident que le pourcentage de détention de chaque actionnaire dans le capital social de HAMADA SA sera modifié afin de refléter le pourcentage de détention qui aurait résulté d'une évaluation des Actifs à hauteur de 97% de la valeur des Actifs retenue pour évaluer la valeur des actions apportées à HAMADA SA.

d) Afin de réaliser les opérations mentionnées ci-dessus, HAMADA SA convertira la prime d'émission en capital social conformément aux apports mentionnés au a) ci-dessus et émettra de nouvelles actions destinées aux ACTIONNAIRES ou à certains d'entre eux afin d'atteindre le pourcentage de détention tel que mentionné au c) ci-dessus.

e) Le Pacte d'Actionnaires fournit un exemple de la méthode à suivre pour obtenir ce résultat. Les Actionnaires acceptent cette méthode et décident que les statuts seront modifiés si la vente des Actifs a lieu avant le 31 décembre 2008. Si la vente des Actifs n'a pas eu lieu au 31 décembre 2008, la prime d'émission mentionnée au a) ci-dessus reviendra à chaque ACTIONNAIRE proportionnellement à son pourcentage de détention dans HAMADA SA.»

et d'insérer ces termes et conditions dans les statuts de la société sous le titre IX DISPOSITIONS TRANSITOIRES, article 18.

7. Adoption d'une version anglaise des statuts, la version anglaise faisant foi.

8. Divers.

II.- Que le Président attire l'attention sur une erreur matérielle portant sur le montant global de l'évaluation des apports. Le montant total est EUR 28.025.111 et non EUR 28.024.485 (point 4 de l'ordre du jour).

III.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

IV.- Qu'il appert de cette liste de présence que 100% des actions présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale décide d'écourter l'exercice en cours au 31 décembre 2007 et de faire courir le nouvel exercice à partir du premier janvier 2008 et de modifier l'exercice social qui commencera désormais le 1^{er} janvier et se terminera le 31 décembre de chaque année.

A la suite des résolutions qui précèdent, l'article 14 des statuts de la Société est modifié et aura la teneur suivante:

" **Art. 14.** L'exercice social de la société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année."

Deuxième résolution:

L'assemblée générale décide de modifier la date de la tenue de l'assemblée générale annuelle et de la fixer au quatrième mardi du mois de juin à 11 heures.

A la suite de la résolution qui précède, l'article 13 des statuts de la Société est modifié et aura la teneur suivante:

" **Art. 13. §1.** L'assemblée générale annuelle se tiendra au siège social, ou à l'endroit de la commune du siège social spécifié dans la convocation, le quatrième mardi du mois de juin à 11 heures. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable suivant."

Troisième résolution:

L'assemblée générale décide que toutes les actions de la société sont et resteront nominatives.

Quatrième résolution:

L'assemblée décide d'augmenter le capital de la société d'un montant de vingt millions cent soixante et un mille cinq cents euros (EUR 20.161.500) afin de le porter de trente et un mille euros (EUR 31.000) à vingt millions cent quatre-vingt-douze mille cinq cents euros (EUR 20.192.500) par création et émission de 201.615 (deux cent un mille six cent quinze) nouvelles actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune, émises au pair et bénéficiant des mêmes avantages et droits que les actions existantes, entièrement libérées ensemble avec une prime d'émission par apports en nature évalués à un montant global de vingt-huit millions vingt-cinq mille cent onze euros (EUR 28.025.111) desquels EUR 20.161.500 sont alloués au capital social, EUR 6.048.450 en prime d'émission (EUR 30,- par action), EUR 1.814.535 en solte (dette) et EUR 626 à un compte de réserve.

Intervention - Souscription - Libération

Toutes les actions nouvelles ont été souscrites et libérées intégralement ensemble avec une prime d'émission de la manière suivante:

a) M. Fahad AL DUGHITHER, né à Riyad le 16 septembre 1936, ici représenté par M. SAI, cité ci-dessous, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Riyad qui déclare souscrire 29.847 nouvelles actions et de les libérées entièrement ensemble avec une prime d'émission de EUR 895.410 par apport en nature consistant en:

- 3.750 parts de SARL VAL D'ECULLY (comme décrit ci-après);
- 2.500 parts de SAS LE CONFLUENT (comme décrit ci-après);
- 2.500 parts de SARL GOLFE PASTEUR (comme décrit ci-après).

b) M. Mohamed ALOHALI, né le 17 août 1939, demeurant à PO BOX 4372 RIYAD, Arabie Saoudite, ici représenté par M. SAI, cité ci-dessous, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 22 mai 2008, qui déclare souscrire 19.415 nouvelles actions et de les libérées entièrement ensemble avec une prime d'émission de EUR 582.450 par apport en nature consistant en:

- 1.250 parts de SARL VAL D'ECULLY (comme décrit ci-après);
- 2.500 parts de SAS LE CONFLUENT (comme décrit ci-après);
- 1.538 parts de SARL GOLFE PASTEUR (comme décrit ci-après).

c) M. BASSAM JABR, né à Tafa le 26 juillet 1941, demeurant au PO BOX 5641 RIYAD, Arabie Saoudite, ici représenté par Monsieur Abddul Rahman SAI, cité ci-dessous, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 25 mai 2008 à Riyad, qui déclare souscrire 1.731 nouvelles actions et de les libérées entièrement ensemble avec une prime d'émission de EUR 51.930 par apport en nature consistant en:

- 1.250 parts de SARL VAL D'ECULLY (comme décrit ci-après).

d) M. NASSAR ALNASSAR, né au Koweït le premier janvier 1940, demeurant au PO BOX 24376 SAFAT, 13104 Koweït, ici représenté par M. SAI, cité ci-dessous, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 25 mai 2008 à Koweït, qui déclare souscrire 6.733 nouvelles actions et de les libérer entièrement ensemble avec une prime d'émission de EUR 201.990 par apport en nature consistant en:

- 2.500 parts de SARL VAL D'ECULLY (comme décrit ci-après);
- 1.250 parts de SAS LE CONFLUENT (comme décrit ci-après);

e) M. Abddul Rahman Mohammed SAI, né au Bahrayn le 6 décembre 1936 demeurant au 31 SUSSEX Lodge Londres W2 2SQ Grande Bretagne qui déclare souscrire 26.726 nouvelles actions et de les libérer entièrement ensemble avec une prime d'émission de EUR 801.780 par apport en nature consistant en:

- 962 parts de SARL GOLFE PASTEUR (comme décrit ci-après);
- 1.666 parts de SARL P M PASTEUR (comme décrit ci-après).

f) Mme Ingeborg Wengner épouse SAI, née à Berlin, le 21 février 1941, demeurant au 31 SUSSEX Lodge Londres W2 2SQ Grande Bretagne ici représentée par M. SAI, précité, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Londres, qui déclare souscrire 11.709 nouvelles actions et de les libérer entièrement ensemble avec une prime d'émission de EUR 351.270 par apport en nature consistant en:

- 2.550 parts de SARL VAL D'ECULLY (comme décrit ci-après);
- 3.125 parts de SAS LE CONFLUENT (comme décrit ci-après).

g) M. Hamad ALSAGAR, né au Koweït le 17 mars 1934, demeurant au PO Box 4383, Safat, Koweït, ici représenté par M. SAI, précité, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 25 mai 2008 à Koweït, qui déclare souscrire 6.733 nouvelles actions et de les libérer entièrement ensemble avec une prime d'émission de EUR 201.990 par apport en nature consistant en:

- 2.500 parts de SARL VAL D'ECULLY (comme décrit ci-après);
- 1.250 parts de SAS LE CONFLUENT (comme décrit ci-après).

h) M. Omar BAHATHEQ, né le 27 août 1938 à Hadramot, demeurant à Al Mansour Street, Makkah, Arabie Saoudite ici représenté par M. SAI, précité, en vertu d'une procuration donnée le 30 mai 2008 à Makkah, qui déclare souscrire 23.039 nouvelles actions et de les libérer entièrement ensemble avec une prime d'émission de EUR 691.170 par apport en nature consistant en:

- 1.250 parts de SAS LE CONFLUENT (comme décrit ci-après);
- 1.667 parts de SARL P M PASTEUR (comme décrit ci-après).

i) M. SAID BASMAIH, né le 26 août 1938, demeurant au Salahuddin Street, PO Box 121, 11411 Riyad, Arabie Saoudite ici représenté par M. SAI, précité, en vertu d'une procuration donnée le 23 mai 2008 à Paris, qui déclare souscrire 72.412 nouvelles actions et de les libérer entièrement ensemble avec une prime d'émission de EUR 2.172.360 par apport en nature consistant en:

- 2.500 parts de SAS LE CONFLUENT (comme décrit ci-après);
- 5.000 parts de SARL GOLFE PASTEUR (comme décrit ci-après);
- 2.500 parts de SARL P M PASTEUR (comme décrit ci-après).

j) M. JAD SUIDAN, né en 1947 à Haifa, demeurant au PO Box 165708 Achrafiehf Beyrouth, Liban ici représenté par M. SAI, précité, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 23 mai 2008 à Paris, qui déclare souscrire 3.270

nouvelles actions et de les libérer entièrement ensemble avec une prime d'émission de EUR 98.100 par apport en nature consistant en:

- 1.250 parts de SAS LE CONFLUENT (comme décrit ci-après).

Et dont le montant de EUR 1.814.535 (soit EUR 9 par action) sera considéré comme soulte (dette) comme suit en faveur de M. Dughither EUR 268.623; M. Alohalı EUR 174.735; M. Jabr EUR 15.579; M. Al Nassar EUR 60.597; M. SAI EUR 240.534; Mme SAI EUR 105.381; M. ALSagar EUR 60.597; M. Bahatheq EUR 207.351; M. Basmaıh EUR 651.708 et de M. Suidan EUR 29.430.

Le solde de EUR 626 est alloué à un compte de réserve.

Ainsi, les apports en nature consistent en:

- 5.833 parts (58,33%) du capital social de SARL P M PASTEUR, RCS Paris numéro 423 324 334, avec siège social au 95, rue la Boétie, F-75008 Paris, France, apport évalué à EUR 9.614.936.

- 10.000 parts (100%) du capital social de SARL GOLFE PASTEUR, RCS Paris numéro 418 021 085, avec siège social au 95, rue la Boétie, F-75008 Paris, France, apport évalué à EUR 10.070.202.

-15.625 parts (96,15%) du capital social de SARL LE CONFLUENT, RCS Paris numéro 479 663 940, avec siège social au 95, rue la Boétie, F-75008 Paris, France, apport évalué à EUR 5.683.021.

-13.800 parts (92%) du capital social de SARL VAL D'ECULLY, RCS Paris numéro 449 041 177, avec siège social au 95, rue la Boétie, F-75008 Paris, France, apport évalué à EUR 2.656.952.

Cet apport est réalisé droit à dividende attaché qui inclus le droit à dividende de la société P M PASTEUR décidé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 mai 2008, dont le paiement est prévu à compter du lundi 9 juin 2008.

Un rapport d'évaluation a été émis par ALTER AUDIT SaRL, (réviseur d'entreprises), membre de Kreston INTERNATIONAL, avec siège social au 69, rue de la Semois, L-2533 Luxembourg suivant lequel les apports en nature ci-avant ont été décrits et évalués.

La conclusion de ce rapport est la suivante: "Sur base de nos diligences telles décrites ci-dessus, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie augmentée de la prime d'émission.

La rémunération des apports en nature consiste en 201.615 actions à créer d'une valeur nominale d'Euro 100 chacune augmentée d'une prime d'émission d'Euro 6.048.450 et le paiement d'une soulte d'Euro 1.814.535 et par la mise en réserve d'un solde de 626 EUR.

A la demande du Conseil d'Administration, ce rapport est uniquement destiné à satisfaire aux exigences des articles 26-1 et 32-1 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée par la suite et peut être soumis à la direction de la Société, le notaire instrumentaire et les autorités concernées. Ce rapport ne peut pas être utilisé à d'autres fins ni remis à des parties tierces. Il ne peut pas être inclus ni mentionné dans un quelconque document ou publication, à l'exception de l'acte notarié, sans notre accord préalable".

Le rapport signé "ne varietur" par le mandataire des comparants, les membres du bureau et par le notaire soussigné restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Preuve de l'existence de l'apport:

Preuve de la propriété juridique et économique a été donnée au notaire instrumentant.

Réalisation effective de l'apport:

Les souscripteurs ci-dessus, représentés comme dit ci-avant, déclarent que:

- ils sont les seuls pleins propriétaires des actions apportées et possèdent les pouvoirs d'en disposer, celles-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissibles;

- il n'existe aucun droit de préemption ou d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit d'en acquérir une ou plusieurs;

- ils accompliront toutes autres formalités dans les Etats respectifs, à savoir au Luxembourg et en France, aux fins d'effectuer la cession et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

Suite aux résolutions précédentes, M. DUGHITHER; M. ALOHALI; M. JABR; M. ALNASSAR; M SAI; MMS SAI; M. ALSAGAR; M. BAHATHEQ; M. BASMAIH et M. SUIDAN, représentés comme dit ci-avant, interviennent ici avec l'actionnaire existant en vue de délibérer et voter sur les résolutions restantes:

Cinquième résolution:

L'assemblée générale décide de modifier l'article 5 § 1 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art 5. paragraphe 1.** «Le capital souscrit est fixé à EUR 20.192.500 (vingt millions cent quatre-vingt-douze mille cinq cents euros) représenté par 201.925 (deux cent un mille neuf cent vingt-cinq) actions d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune. Les actions sont et resteront sous la forme nominative.»

Sixième résolution:

Considérant que les sociétés CONFLUENT et PM PASTEUR pourraient vendre leurs biens immobiliers, l'assemblée générale décide que dans l'hypothèse d'une cession de ces biens la prime d'émission sera convertie conformément aux termes et conditions ci-après:

"Emission d'actions en cas de vente des biens immobiliers des sociétés CONFLUENT et PM PASTEUR:

a) Le pourcentage de détention de chaque actionnaire dans le capital social de HAMADA SA résulte des apports réalisés au courant de l'année 2008. Pour chaque apport d'une valeur de 139 € un ACTIONNAIRE reçoit une action d'une valeur unitaire de 130 € (de 100 € de nominal et une prime d'émission par action de 30 €) et une soulte de 9 € par action émise.

b) Les actionnaires reconnaissent que les négociations de vente se déroulent dans le respect de la vente des actifs des sociétés le CONFLUENT SCI et PM PASTEUR SCI (les Actifs), étant entendu qu'aucun accord engageant les actionnaires n'a été signé à ce jour.

c) Si la vente des Actifs a lieu avant le 31 décembre 2008, les Actionnaires décident que le pourcentage de détention de chaque actionnaire dans le capital social de HAMADA SA sera modifié afin de refléter le pourcentage de détention qui aurait résulté d'une évaluation des Actifs à hauteur de 97% de la valeur des Actifs retenue pour évaluer la valeur des actions apportées à HAMADA SA.

d) Afin de réaliser les opérations mentionnées ci-dessus, HAMADA SA convertira la prime d'émission en capital social conformément aux apports mentionnés au a) ci-dessus et émettra de nouvelles actions destinées aux ACTIONNAIRES ou à certains d'entre eux afin d'atteindre le pourcentage de détention tel que mentionné au c) ci-dessus.

e) Le Pacte d'Actionnaires fournit un exemple de la méthode à suivre pour obtenir ce résultat. Les Actionnaires acceptent cette méthode et décident que les statuts seront modifiés si la vente des Actifs a lieu avant le 31 décembre 2008. Si la vente des Actifs n'a pas eu lieu au 31 décembre 2008, la prime d'émission mentionnée au a) ci-dessus reviendra à chaque ACTIONNAIRE proportionnellement à son pourcentage de détention dans HAMADA SA.»

et d'insérer ces termes et conditions dans les statuts de la société sous le titre IX Dispositions Transitoires, article 18.

Septième résolution:

L'assemblée générale décide d'adopter une version anglaise des statuts, la version anglaise faisant foi.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare conformément aux dispositions de l'Article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'Article 26, ont été remplies.

Frais

Pour les besoins de l'enregistrement, les souscripteurs déclarent que l'apport en nature consistant en 100% du capital social de SARL GOLFE PASTEUR, 96,15% du capital social de SARL LE CONFLUENT, et 91,935% du capital social de SARL VAL D'ECULLY (soit un montant total de EUR 18.410.175), est fait sous le fruit des dispositions de l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, telle qu'amendée, prévoyant l'exonération du droit d'apport.

L'apport de 58,33 % du capital social de SARL P M PASTEUR est évalué à EUR 9.614.936.

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de soixante mille euros (EUR 60.000).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte

Signé: Abdul Rahman Mohammed, Salles, Delattre, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 18 juin 2008, LAC / 2008 / 24800. — Reçu à 0,50%: quarante-huit mille soixante-quatorze euros soixante-huit cents (€ 48074,68).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 30 octobre 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2008145151/202/708.

(080170879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2008.

Fidji Luxembourg (BC2), Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 115.238.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger notaire de résidence à Luxembourg, en date du 2 mars 2006 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n ° 1115 du 8 juin 2006.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDJI LUXEMBOURG (BC2)

Signature

Référence de publication: 2008144957/250/16.

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2008, réf. LSO-CW05472. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080170244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2008.

WB International Holdings VII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 199.500,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 33, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 122.729.

Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 7 novembre 2008

L'Assemblée Générale a décidé de prendre les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission avec effet au 7 novembre 2008, de

Monsieur Jeffrey M. Kaplan, gérant A

- de nommer comme nouveau gérant A de la société, avec effet au 7 novembre 2008

pour une durée illimitée:

Monsieur Diego Rico, ayant adresse professionnelle c/o Westbrook Partners, 645 Madison Avenue, 18th Floor, New York, NY 10022-1010, U.S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2008.

Pour WB International Holdings VII S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008144853/9547/23.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2008, réf. LSO-CW06083. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080170136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2008.

Decolan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9392 Wallendorf-Pont, 4, Bigelbacherstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 101.979.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

CENTRE KENNEDY, 53, avenue J.F. Kennedy, L-9053 ETTTELBRUCK

Signature

Référence de publication: 2008144753/832/14.

Enregistré à Diekirch, le 12 novembre 2008, réf. DSO-CW00147. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080170471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2008.